BX
1419
R4
v.28
no 12

XXVIIIe Année Le numéro : 15 sous DECEMBRE 1922

REVUE DOMINICAINE

Directeur : R. P. M.-A. LAMARCHE, O. P.

SOMMAIRE

FRA DOMENICO —L'EVEQUE DE MONT-LAURIER

R.P. GONZALVE PROULX, O.P. —L'ETAT ET L'ASSISTANCE DES INDIGENTS

HENRI ESTIENNE —LOI D'HIER ET LOI DE DEMAIN

R.P. ALBERT-M. RICHER, O.P. —DOMINICAINES DE BETHANIE

R.P. AUGUSTIN SEGUIN, O.P. —SOYEZ DES ENTRAINEURS

Dans l'Eglise et dans l'Ordre

Semaine catholique d'Alsace — L'Art gratuit — Nouvelles de l'Etranger — Une lettre de Jacques Maritain — Le personnel enseignant d'Ottawa — Nouvelles diverses. (Par Fra Domenico)

RECENSIONS — TABLE

Calendrier du Bon-Pasteur — P. Buysse : *Vers la croyance* — R.P. Guilloré : *Les secrets de la vie spirituelle* — Mgr Chapon : *Conférences spirituelles* — Mgr Touchet : *Retraite pour dames du monde* — Mgr Emard : *Oeuvres pastorales*, T. IV — R.P. Dugré : *Contre le blasphème.*— Table des matières, année 1922.

ADMINISTRATION

LE ROSAIRE SAINT-HYACINTHE CANADA

La "Revue dominicaine"

PUBLIEE MENSUELLEMENT

CANADA : $2.00 ETRANGER : $2.25

Avec le "ROSAIRE POUR TOUS" 25 sous en plus par année

LE NUMERO : 15 SOUS.

La *Revue dominicaine,* à part sa chronique des principaux événements "dans l'Eglise et dans l'Ordre," publie des *articles de vulgarisation* traitant d'Ecriture Sainte, de théologie, d'apologétique ou de droit canon, et même des études de philosophie, de littérature, de sociologie ou d'histoire, pourvu que la religion y soit concernée en quelque manière.

La *Revue dominicaine* n'a point de spécialité proprement dite dans le domaine religieux, mais elle accorde une attention particulière aux problèmes d'apologétique envisagés surtout au point de vue canadien.

Collaborateurs à la Revue:

RR. PP. ROULEAU, COUET, CHARLAND, BROSSEAU, DOYON COTÉ, MARION, BÉRARD, RICHER, TRUDEAU, LEDUC, FOREST, PROULX, LAFERRIERE, MIGNAULT, BISSONNETTE, GAUDRAULT, des Frères-Prêcheurs ; L. LALANDE, de la Compagnie de Jésus ; VILLENEUVE, SIMARD, des Oblats de Marie ; MM. les abbés BROSSEAU, Curé de Saint-Jérôme ; COURCHESNE, Principal de l'Ecole Normale de Nicolet ; JEANNOTTE, Professeur au Grand Séminaire de Montréal ; MELANÇON, Chapelain du Pensionnat d'Outremont ; HÉBERT, Directeur des Oeuvres sociales de Montréal ; DESRANLEAU, Chancelier de Saint-Hyacinthe ; LAFERRIÈRE, Professeur au Séminaire de Saint-Hyacinthe ; GÉLINAS, Professeur au Séminaire des Trois-Rivières ; BEAUREGARD, Vicaire à Saint-Vincent de Paul de Montréal.

L'INDUSTRIE

Les découragés nous disent: "nul n'est prophète en son pays" et cependant nous affirmons que

par leurs inventeurs experts spécialisés,
par leurs maîtres-ouvriers, propriétaires, sobres,
par leurs artisans, apprentis, laborieux, honnêtes,
par la facilité des transports,
par la stabilité des firmes,

nos industries, peuvent et doivent défier toute concurrence au Canada. Etes-vous intéressés dans le commerce et voulez-vous savoir ce qui en est? Voulez-vous offrir à vos clients, disons

des chaussures bien faites, fortes et durables, joignant l'élégance au confort? Avant d'acheter ailleurs, demandez les échantillons et les prix à La Compagnie J.-A. & M. Côté. Cette Maison a été fondée en 1865. Vous voulez offrir à vos pratiques.

des hardes de tissu garanti (pour hommes ou enfants)? Vous vous adresserez à la Maison de confection et de vente en gros, A. Amyot, Place du marché.
Si tout le monde sait que les paroisses qui désirent de très belles et harmonieuses

orgues se hâtent de donner leur ordre à la Maison Casavant Frères, Ltée fondée en 1879; on ne sait pas assez que la Compagnie de

phonographes Casavant, est une Maison distincte qui a son bureau particulier et sa fabrique et une administration spéciales et des agences.
(On demande le Phonographe Casavant aux Agents.)

Ce que nous venons de dire s'applique d'une façon spéciale

aux Machineries. Car il est un fait constant que pour établir un atelier solide et de toute sécurité, que ce soit un moulin à scie, une fromagerie etc., La Compagnie F. X. Bertrand, vous offrira ses spécialités... et tout ouvrage de fonderie. On en peut dire autant pour la Maison Chalifoux, fondée en 1849, qui n'a cessé de fournir à nos habitants soucieux de leur véritable intérêt, des machines *agricoles* de toute première qualité. J'ai lu avec un vrai plaisir les "Notes intéressantes" (rédigées en vrai français) sur la batteuse "Dominion". Les intéressés peuvent obtenir les catalogues à demande.

Nul ne contestera à la Maison de L. P. Morin & Fils *menuisiers,* le bon renom de cet atelier, l'exactitude à livrer ses commandes ou à finir ses travaux. (Voir l'annonce.) Ce n'est que justice d'encourager l'industrie locale des

biscuits fabriqués par la Maison Langevin & Fils, car elle le mérite.. Nous ne savons pas toujours ce qu'il en coûte pour donner au public curieux satisfaction en lui offrant une revue ou des

livres. La Compagnie d'Imprimerie et de Comptabilité successeur et propriétaire du plus ancien journal du Canada "Le Courrier de Saint-Hyacinthe", ne cesse d'améliorer son atelier afin de le rendre apte à entreprendre la publication de tous volumes dignes de retenir l'attention des lecteurs sérieux. On peut juger de leur ouvrage par la Revue.

LE COMMERCE

On est propriétaire, on est à soi-même son comptable, et son commis très fidèle, et le très dévoué serviteur du public: car ici tous travaillent pour vivre et on laisse vivre tout le monde et il faut peu pour bien vivre; — alors?

—Alors le commerce en gros ou au détail vous donnera pour votre argent si vous vous adressez à *La Maison Girouard Limitée,* pour acheter vos chaussures et vos claques en gros.. (Téléphone Bell 296) et à MM. Desrosiers & Séguin pour acheter au détail, 143 rue Cascades.

Une maison se fonde par le travail, l'économie, le savoir-faire oui! mais aussi par la fidélité de la clientèle. Rien ne console de la tristesse de la désertion des clients qui cause la ruine des commerçants honnêtes, mais succès et longue vie sont assurés aux Maisons qui gardent leurs clients. C'est donc avec plaisir que je signale aux amis des livres, la plus ancienne

librairie, Maison fondée en 1872 par Monsieur E. H. Richer, ancien zouave et chevalier de l'ordre de Pie IX. Ce sera cette année même, la fête des noces d'or de la Maison Richer, (La Maison E. H. Richer et Fils a une succursale à Sherbrooke).

On trouvera ailleurs des pharmacies plus sombres, ayant l'aspect lugubre des apothicaireries antiques, mais ici que vous visitiez, sur la rue Cascades les

pharmacies de M. J. H. E. Brodeur, Place du Marché, au No 165, où bien celle du No 197, connue sous le nom de "Pharmacie Collette' vous serez charmé de l'es-

pect enchanteur dû à la clarté, à l'ordre et à la plus méticuleuse propreté. Chacune à ses spécialités. (Voir aux cartes d'affaire.)

Un centre comme le nôtre doit se suffire à lui-même d'une façon générale et ses négociants et importateurs doivent pourvoir les détaillants et les métiers. C'est ce qui se passe dans le commerce *des sucres, des tabacs etc.,* si on s'adresse à la Maison "Lafrance & Sylvestre"; *des grains* et *farines,* si on s'adresse aux Maisons "Hubert & Dupont" ou "J.-O. Dupras". (Voir aux annonces).

On trouvera classées, tant bien que mal, les annonces des amis de notre Revue à Saint-Hyacinthe, à Montréal, à Ottawa, à Québec. Les pages d'annonces sont à consulter à l'occasion et si l'on veut nous rendre service qu'on signale cette Revue.

LA LIGNE FRANCAISE

P. S. On insinue dans le public qu'il ne se dit pas de messe à bord des paquebots de la ligne française. Erreur ou calomnie. "Lors de ma dernière traversée sur *France* 25-31 mai 1920, il se disait plusieurs messes chaque matin et le dimanche un office très solennel a réuni au grand salon, à 9 heures, tous les catholiques". fr. C. Doyon, O. P.

L'ARCHITECTE

de nos Couvents de Québec et de Montréal (en construction), est M. Albert LaRue, professeur à Montréal. Il tient son bureau rue Fairmount, No 1026.

C. D

Fondée en 1874

La Banque d'Hochelaga

Capital Autorisé $10,000,000.
Capital et Réserve 8,000,000.
Total de l'Actif 75,900,000.

L'Accroissement de la valeur personnelle et de la capacité exécutive de tout individu est une nécessité vitale de notre époque. Quelque soit le régime social sous lequel il vive, l'homme ne peut accroître sa valeur personnelle qu'en autant qu'il est exempt des anxiétés financières par l'exercice d'une **JUSTE ET SAINE ECONOMIE.**

Un **COMPTE D'EPARGNE** à la Banque est la base sur laquelle s'édifie l'avenir.

NOUS SOMMES A VOTRE SERVICE

A. C. CRÉPEAU, Gérant.

TEL. RESIDENCE 244 W TEL. RESIDENCE 244 J TEL. BUREAU 88

Maison établie en 1879

A. BLONDIN & CIE

FOURNISSEURS DE
Plomberie et Chauffage

MATERIEL de CONSTRUCTION

115 RUE CASCADES

ST HYACINTHE, P. Q., CANADA

Duckett & Duckett

ASSURANCES

Pour les Cies North British & Mercantile, London, Liverpool & Globe, Atlas, Northern, Commercial Union, etc.

TAUX SPECIAUX POUR LES EGLISES

TÉLÉPHONE BELL 31. 161 Girouard,

Pharmacie du Dr J. E. A. Collette

Drogues, Remedes Brevetés, Bandages Herniaires, Articles de Toilette, Parfums, Éponges, Chocolats, Etc., Etc.

Attention spéciale aux membres du Clergé et aux Communautés religieuses

PRESCRIPTION DES MEDECINS REMPLIES AVEC LE PLUS... GRAND SOIN

Le Dr A. P. CARTIER tiendra son bureau de consultation à la pharmacie

Bureaux et Pharmaeie : 197, rue Cascades, Coin Ste-Anne

Téléphone, jour : 348, de nuit : 311.

TEL BELL 120 RÉSIDENCE 412

J.-B. Dupras

SUCCESSEUR de MM. J.-N. LAPLANTE & CIE

NEGOCIANT en GRAINS et FARINES

...29 rue Laframboise...

Tél 1547 W.

EN GROS **MIEL PUR** EN DETAIL

EXTRAIT DU RUCHER DE

Chs. PELOQUIN, St-Hyacinthe

ENCOURAGEONS L'INDUSTRIE CANADIENNE

LANGEVIN & FILS

(Successeurs de La C ie LANGEVIN)

FABRIQUANT UNE LIGNE GENERALE DE BISCUITS

Tel. Bell 197 — 82 RUE SAINT-ANTOINE

ST-HYACINTHE, P. Q.

AUX AUTOMOBILISTES

Il nous fait plaisir d'annoncer que nous venons d'ouvrir dans notre établissement un département spécial pour la

Reparation des Automobiles, des Tracteurs et des Engins de toutes sortes

O. CHALIFOUX & FILS, LIMITEE

M.O. DAVID & Cie,
Enrg.
Marchands-Tailleurs
84 et 86 rue St-Simon, St-Hyacinthe
Grand Assortiment de
HARDES FAITES
Habillements faits sur commande à court avis.
Fourrures, Chapeaux et Casquettes

BROUSSEAU & Fils
Marchandises Sèches
et Nouveautés. . .
67 Rue St-François
ST-HYACINTHE
TELEPHONE 30.

J. D. DESROSIERS — ARMAND SEGUIN

Desrosiers & Sequin
MARCHANDS DE
Chaussures, Claques, Valises, Etc.

Téléphone Bell 401 — 143 RUE CASCADES

En tenant votre bouche en bon état,
vous CONSERVEREZ votre SANTE

si-non vous vous exposez aux plus graves maladies qui très souvent ont leur foyer d'origine dans les dents cariées.

Nos salons dentaires possèdent toutes les améliorations modernes

Dentiste gradué, Mécanicien dentiste expert et garde malade vous assurent
SATISFACTION COMPLETE
CONFIEZ-NOUS VOTRE BOUCHE SANS CRAINTE

DR. A. BEDARD
19 Rue GIROUARD, Chirurgien-Dentiste

Arthur Ledoux
OPTICIEN BIJOUTIER
ST. HYACINTHE P.Q.

TEL. No. 10 201 RUE CASCADES.

L. P. MORIN & FILS ENREG.
ENTREPRENEURS-MENUISIERS
MANUFACTURIERS DE
PORTES, CHASSIS, JALOUSIES,
MOULURES, DECOUPAGES, ETC., ETC.
SPÉCIALITÉ
Bancs d'Eglises, de Sacristies et d'Ecoles
Tout ouvrage fait promptement. Satisfaction garantie.
Coin des rues
St-Joseph et St-Antoine, - - St-Hyacinthe, P.Q

EMILE SOLIS
Libraire en gros et en détail.
Assortiment complet d'Articles de Bureaux, Fournitures classiques, Livres, Objets de Piété et de Fantaisie, etc.
Spécialité : Huile d'olive pour Sanctuaire, Livres de récompenses,
Rue Cascades. - - - SAINT-HYACINTHE

L'EVEQUE DE MONT-LAURIER

Il sied moins de féliciter Sa Grandeur Monseigneur Limoges de sa nomination et consécration épiscopales que l'heureux peuple désormais confié à sa garde. Celui-ci comprend — les Fêtes du 30 novembre l'ont démontré avec éclat — tout l'honneur et tout le gain d'avoir à sa tête, dans la sphère religieuse, un prélat façonné dès longtemps au milieu qu'il gouverne, conscient des besoins tant spirituels que temporels de cette partie des régions du nord où la nature, semant à profusion des paysages qu'Amiel eût voulu presser sur son coeur, compense par un étroit rendement du sol la splendeur émouvante des lacs, des forêts et des monts.

Cette population était depuis de longs mois devenue veuve de son pasteur, viduata pastore, *selon la langue des parchemins. La vieille image évangélique a-t-elle avec le temps perdu de son charme et de sa vigueur ? Le pasteur guide, nourrit et protège son troupeau. Le bon évêque agit de même vis-à-vis d'un troupeau soi-disant raisonnable, lequel comme certains herbivores perd aisément le sens de la direction, ne sait plus trouver les pâturages du vrai et du bien, ni défendre les positions conquises. Oublieux de sa personne, le bon évêque ne songe qu'à ses chères ouailles. En contact assidu et profond avec les Saintes Lettres, les Pères de l'Eglise, ses plus illustres docteurs, théologiens et philosophes, avec les documents pontificaux et les grandes institutions du droit, il puise à pleines mains dans ce réservoir de lumières qu'il distribue partout. En même temps il observe d'un oeil clair, d'une raison dégagée le cours des événements contemporains. Si des soucis administratifs l'arrachent en partie, malgré soi, aux entretiens de doctrine, il met à contribution l'acquis des hommes d'étude et d'expérience.*

Nous félicitons donc les diocésains de Mont-Laurier de pouvoir suivre la houlette d'un pasteur vénéré ayant fourni toutes garanties, dans des sphères moins hautes, qu'il

serait à la fois le guide serein et fidèle et l'exemplaire du troupeau : forma gregis.

Un aspect de la vie économique de cette contrée justifie davantage le recours au vieux symbole. Quand l'évêque de Mont-Laurier parcourra les campagnes du diocèse, il verra tout le long de la route d'agrestes tableaux suggérant son beau rôle. Puisse Dieu lui accorder la grâce, le temps et la force de le remplir dans toute son intégrité !

FRA DOMENICO

L'ETAT ET L'ASSISTANCE DES INDIGENTS

Il y aura toujours des pauvres parmi nous, a dit le Christ, et l'histoire nous prouve que la classe pauvre a existé en tout pays, qu'elle fut nombreuse et très souffrante à certaines heures.

Il est inhumain de penser que la société peut laisser dans la souffrance une partie de ses membres ; il ne paraît pas normal de penser que l'Etat, le gouvernement, puisse se désintéresser des pauvres. Mais a-t-il le devoir de s'occuper effectivement de leur assistance ? S'il a ce devoir, comment doit-il intervenir dans l'assistance ? Donner une réponse complète à ces questions pourrait conduire très loin, plus loin que ne comporte un article de revue. Une réponse abrégée et sommaire suffirait, croyons-nous, pour donner les principes qui permettent de juger sainement toute loi d'assistance publique.

L'ETAT A-T-IL LE DEVOIR DE S'OCCUPER EFFECTIVEMENT DE L'ASSISTANCE DES INDIGENTS ?

Pour établir le devoir de l'Etat en cette matière, il importe tout d'abord d'avoir une bonne notion de l'indigence et du bien-être.

L'indigence peut se définir assez justement : *"la condition stable et permanente d'un groupe d'individus manquant du bien-être indispensable à la vie humaine, physique et morale."* Le manque de ce qui est absolument nécessai-

re à la vie corporelle ne donne pas une juste notion de l'indigence, ce serait plutôt l'expression de son degré ultime. La notion de l'indigence est beaucoup plus vaste, et elle doit couvrir tous les groupes d'individus qui sont dépourvus du bien-être indispensable à la vie humaine, physique et morale.

En effet, la vie humaine n'est pas seulement une vie physique, mais encore une vie morale. A ce point de vue aussi il peut y avoir indigence. On conçoit, par exemple, qu'un homme qui est sur le point de se démoraliser, de déchoir de sa dignité humaine est victime d'une plus grande misère que celui qui souffre de la faim. Le bien-être moral est en souffrance dans les conditions misérables de l'habitation, dans l'atmosphère d'abrutissement créée par un milieu moralement vicieux.

La vie humaine est encore une vie sociale. L'homme ne peut vivre que dans et par la société. La première cellule de la société est la famille ; l'être physique et l'être moral de l'homme ne peuvent croître et se développer si ce n'est dans l'organisme d'une famille saine. Lorsque cet organisme est exténué, l'être humain meurt moralement ou devient un avorton social. Le manque de bien-être indispensable à la vie sociale semble donc intégrer légitimement la notion du bien-être.

Maintenant, quel degré de bien-être devons-nous exiger pour qu'il n'y ait plus manque ou indigence ? C'est, nous dit saint Thomas, "*le bien-être indispensable à la vie humaine, bonne et bien réglée.*" Il faut, dit-il, qu'il existe une somme suffisante de biens dont l'usage est indispensable à la pratique de la vertu. (1) On voit clairement que pour saint Thomas le bien-être n'est pas restreint à la vie physique, et qu'il le fait entrer dans la vie morale. Le degré de bien-être est moralement fixé: ce qui est indispensable à la pratique de la vertu, à la bonne vie. Si nous ne cherchons pas des précisions mathématiques dans les choses morales, nous savons assez par cette détermination extensive et intensive du bien-être ce qui constitue l'indigence.

Et maintenant, avec ces notions d'indigence et de bien-

(1). De Regimine principum, L.I. Ch. 15

être, c'est une chose facile que d'établir le devoir de l'Etat dans l'assistance.

Il suffit en effet de rappeler deux principes : 1o. Le droit naturel des individus au bien-être ; 2o. le bien commun de la société qui peut être mis en danger par l'indigence.

1o. *Les différentes classes de la société ont-elles un droit naturel au bien-être ? et comment cela peut-il imposer des devoirs à l'Etat dans le domaine de l'assistance ?*

Que les différentes classes de la société, que les individus qui font partie de la société aient un droit naturel au bien-être, c'est ce qu'il faut concéder. En effet, tout homme a certainement le droit de posséder la somme de biens, le bien-être qui est absolument nécessaire à la poursuite de sa fin, la béatitude céleste. Posséder les moyens indispensables à la poursuite de cette fin est pour tout homme un droit, un droit primordial et naturel, disons-nous. Et ce n'est pas exagération, car étant donnée telle fin pour l'homme, il est requis l'usage de tel ensemble de moyens ; et pour Dieu, assigner telle fin à l'homme c'est lui donner droit à tels moyens, autrement l'axiome philosophique ne serait plus vrai : "*Ordo agentium correspondere debet ordini finium.*"

L'homme a donc droit de posséder les moyens indispensables à la poursuite de sa fin.

Quels sont ces moyens ? Les plus nécessaires sont certainement les moyens surnaturels, institués par Dieu pour créer en nous l'organisme surnaturel et pour maintenir ensuite et développer son activité.

Mais à l'action de ces moyens surnaturels, il y a des moyens naturels qui sont supposés et qui sont indispensables. Saint Thomas les groupe sous ce titre : "le bien-être, l'usage de cette somme de biens, nécessaire à la vie vertueuse." Et donc, nous pouvons conclure que l'homme a un droit naturel au bien-être indispensable à la vie vertueuse et nous savons qu'il faut entendre par là le nécessaire à la vie humaine, physique, morale et sociale.

Maintenant ce droit naturel de tout homme au bien-être peut-il imposer des devoirs à l'Etat dans le domaine de l'assistance ?

Si tout homme a droit au bien-être et s'il y a dans la société des indigents, il est clair que la société dont ils font partie doit donner satisfaction à ce droit. C'est à la société elle-même de voir au besoin des parties souffrantes. Dieu a fait de l'homme un être social afin que vivant en société, l'indigence des uns puisse être comblée par le superflu des autres. C'est ce qui fait dire à saint Thomas que la surabondance de biens que quelques-uns possèdent est due de droit naturel à la sustentation des pauvres. (2)

Mais comment doit se faire l'assistance des indigents ? Est-ce que tous les membres de la société auraient des devoirs égaux envers les indigents ? Non pas. Des devoirs plus pressants et même quelques fois de stricte justice s'imposent aux parents des indigents, car se sont des prochains plus proches, dirait saint Thomas. Des devoirs plus pressants s'imposent aussi à ceux qui sont dans l'abondance. Ils doivent partager aux pauvres leur superflu. "C'est un devoir non pas de stricte justice, sauf le cas d'extrême nécessité, mais un devoir de charité chrétienne." Et ces paroles de Léon XIII (*Rerum novarum*) paraissent bien douces à côté de certains passages de S. Jérôme, de S. Augustin et de S. Ambroise.

Il est sûr que les Pères de l'Eglise ont toujours regardé le superflu comme le bien des pauvres. Et saint Thomas reflète bien l'enseignement des Pères quand il dit "que les biens que quelques-uns possèdent avec surabondance sont dus de droit naturel à la sustentation des pauvres." Ces biens sont dus de droit naturel, dit saint Thomas, il ne parle pas de stricte justice. Et c'est ce point que Léon XIII précise en disant que, sauf le cas d'extrême nécessité, les riches n'ont envers les pauvres qu'un devoir de charité. Mais il peut arriver, et dans l'état actuel de la nature humaine, il doit arriver que d'une part les riches n'accomplissent pas leurs devoirs de charité envers les pauvres, et que d'autre part les parents des indigents ne puissent pas ou ne veuillent pas subvenir aux besoins des leurs...Alors c'est l'Etat, c'est le gouvernement qui doit s'occuper du bien-être des pauvres. Si l'indigence existe et que la société familiale

(2). Summa Th. 2a 2ae Q. 66, art. 1. : 66, art. 2, ad 2.um Et ideo res quas aliqui superabundanter habent, ex naturali jure debentur pauperum sustentationi.

ou la société générale ne fait pas son devoir, c'est le droit et le devoir de l'Etat de forcer même la charité des riches. C'est le droit et le devoir de l'Etat, parce que selon le beau mot de saint Thomas, "les pouvoirs publics ont assumé la tâche d'être dans la société ce que l'âme est dans le corps, ce que Dieu est dans le monde." (3) Et que l'on ne pense pas que saint Thomas a pris tout à coup le langage oratoire. Il n'y aurait qu'à relire le chapitre XVe du même livre. Après avoir affirmé que le soin des pauvres appartient spécialement à Dieu, il ajoute "que les rois et les princes sont en cette matière les lieutenants de Dieu, et qu'en cette qualité de pères des pauvres, ils ont le devoir de s'occuper de leurs sujets moins favorisés de la fortune." Et comme conclusion de ce chapitre, saint Thomas recommande aux princes de pourvoir à l'indigence soit en créant des hôpitaux, soit en les aidant.

Il est donc légitime de conclure, du droit des indigents au bien-être, que c'est pour l'Etat un devoir de s'occuper de l'assistance, si, sans son intervention, la misère ne peut que durer.

2o. *Nous pouvons établir ce même devoir en partant du principe du bien commun, fin de la société. Le bien commun de la société peut-il être mis en danger par l'indigence devenue plus ou moins générale ? Et dans l'affirmative, l'Etat doit-il intervenir ?*

Que l'indigence puisse devenir un danger pour le bien collectif d'une société, pour le bien-être public, c'est ce qui ne peut être mis en doute.

"Il est clair par exemple que dans la Russie actuelle, après les révolutions qui eurent lieu, le bien-être public est grandement en souffrance à cause de l'indigence devenue générale des individus." (4)

Et alors puisque l'Etat a le devoir de veiller au bien commun de la société, il a par conséquent le droit et le devoir de travailler à supprimer ce qui met en danger le bien commun. Il ne peut y avoir ici de difficulté, à moins

(3). *De Regimine principum*, L. I. Ch. XII.

(4). Max Hoschiller, *Le mirage du Soviétisme*, page 30, Paris, 1921.

que l'on refuse d'assigner *le bien commun* comme fin de la société.

Du reste le Père Antoine (5) s'exprime dans les mêmes termes sur ce point. "Le pouvoir public est un gardien de l'ordre social. Or l'ordre social est gravement compromis, lorsqu'une partie de la société est plongée dans la misère. Si donc la charité est insuffisante, l'Etat doit intervenir." Donc du bien commun que l'Etat doit sauvegarder, il est facile de détruire son devoir d'intervenir dans le domaine de l'assistance.

Nous sommes heureux de rapprocher de cet exposé le passage suivant de l'Encyclique *Rerum novarum*. "La "raison formelle de toute société est une et commune à tous "ses membres, grands et petits. Les pauvres au même ti"tre que les riches, sont, de par le droit naturel, des citoyens "c'est-à-dire des membres, des parties vivantes dont se com"pose par l'intermédiaire des familles, le corps entier de la "nation, pour ne pas dire qu'en toutes les cités, ils sont le "grand nombre.

"Comme il serait déraisonnable de pourvoir à une clas"se de citoyens, et d'en négliger l'autre, il devient évident "que l'autorité publique doit prendre les mesures voulues "pour sauvegarder le salut et les intérêts de la classe ou"vrière. Si elle y manque, elle viole la stricte justice qui "veut qu'à chacun soit rendu ce qui lui est dû. C'est pour"quoi parmi les graves et nombreux devoirs des gouverne"ments qui veulent pourvoir comme il convient au bien pu"blic, celui qui domine tous les autres, consiste à avoir soin "également de toutes les classes de citoyens."

Comment l'Etat doit-il intervenir dans le domaine de l'assistance ?

Souvent posée en d'autres pays, cette question a été résolue d'une manière toute différente selon les principes adoptés sur le droit conféré à l'Etat dans l'assistance. Toute différente sera en effet la solution selon que l'on pose en principe que l'assistance des indigents est immédiatement et tout d'abord le devoir de l'Etat, avant d'être le devoir, soit des parents des indigents, soit des individus plus favo-

(5). Antoine. *Cours d'Economie Sociale*, page 153.

risés par la fortune ; ou selon que par contre, on pose en principe, comme nous l'avons fait, que l'assistance des indigents devient le devoir de l'Etat quand la société familiale et la société générale ne suffisent pas pour procurer aux indigents le bien-être indispensable à la bonne vie humaine.

Si l'on accepte ce dernier principe, et si l'on procède avec logique dans l'application, le rôle de l'Etat dans l'assistance sera une suppléance donnée à l'insuffisance des initiatives privées, et non un accaparement des charges ; ce sera un stimulant et même une contrainte à l'aumône, et non pas une destruction de la charité privée ; ce sera vis-à-vis des institutions charitables une haute surveillance, et non pas une intrusion administrative.

Voilà ce qui découle, il nous semble, des principes que nous avons posés.

C'est le devoir de l'Etat, disions-nous, d'intervenir dans le domaine de l'assistance quand la charité des riches et les ressources des parents des indigents ne suffisent pas.

Il est clair que ce principe laisse subsister le précepte de l'aumône et le devoir de la charité. Reconnaissant au contraire, que l'homme privé a des capacités et surtout des obligations, ce principe affirme que l'Etat ne doit que suppléer à l'insuffisance des initiatives privées. Appliqué sagement, ce principe n'a pas les funestes inconvénients de l'assistance légalement organisée et se substituant à la charité privée.

En effet le principe de l'obligation de l'aumône supposé admis, et même la charité supposée organisée, que l'insuffisance de ces moyens soit reconnue, alors l'Etat interviendra. Et comment ? Il interviendra : 1o. pour favoriser, pour solliciter la charité *prévoyante*, celle qui crée des réserves en vue des besoins futurs. Telle est la justification des subsides accordés aux caisses d'assurance en cas d'accidents, de maladies, de vieillesse et de chômage ; 2o. pour procurer à la charité *curative* les ressources qui peuvent dans ce domaine faire défaut à la charité privée. Ceci justifiera l'organisation des hôpitaux, des orphelinats, des maisons de relèvement, et de tant d'autres institutions toujours nécessaires et qui ne peuvent guère se passer du secours de l'Etat. Ce double mode d'intervention semble indiscutable, si bien que plusieurs économistes d'accord avec

de bons théologiens soutiennent que l'Etat peut prélever un impôt sur les revenus des riches pour assurer aux institutions charitables les ressources nécessaires. "Si la charité privée est insuffisante, dit le Père Antoine, (6) l'Etat doit intervenir et il ne peut le faire qu'en se procurant par l'impôt les ressources nécessaires." De même le P. Liberatore affirme que dans ces cas le gouvernement doit prélever sur le revenu des riches de quoi subvenir aux misères des pauvres. (7) Et ce n'est pas là une opinion nouvelle et si particulière. Dès le XVI siècle, le cardinal Cajetan, commentant la somme Théologique de saint Thomas (8) affirme que celui qui ne remplit pas librement son obligation de donner son superflu aux pauvres peut y forcé par la loi.

Il y aurait donc pour ces théologiens, une charité qui peut être contrainte à s'exercer, la charité des riches. Et cela s'accorde bien avec la doctrine de saint Thomas — disant que le superflu des riches revient de droit naturel aux pauvres : (9) et dans le traité du gouvernement des princes, que les gouvernants doivent puiser dans le trésor public pour pourvoir aux besoins des pauvres. (10)

Ce recours à l'impôt et ce double mode d'intervention dont nous venons de parler sont justifiés par les principes que nous avons posés. Mais les principes ainsi appliqués, la charité privée ou organisée subsiste et n'a pas à souffrir, bien plus, l'administration des établissements de charité devrait également n'avoir rien à souffrir.

En effet, en vertu du principe posé justifiant l'intervention de l'Etat dans l'assistance, la suppléance aux initiatives privées, l'Etat n'a pas à s'occuper *immédiatement* de l'administration des établissements de charité qui ne sont pas sa propriété. Sa part est de leur fournir son bienveillant appui, les ressources nécessaires, le concours de ses organisations.

Ce système d'intervention dans l'assistance peut s'appeler à bon droit le système d'assistance mixte, l'assistance

(6). *Cours d'Economie Sociale*, page 714.
(7). *Principii*, pages 228-229.
(8). 2a 2ae, q. 118, art. 4.
(9). 2a 2ae, q. 66, art. 7 ; art. 1, ad 2um.
(10). *De Regimine principum*, L. II, Ch. XV, fin.

publique s'exerce avec le concours des particuliers charitables. Toutes les personnes qui ont étudié l'organisation pratique de l'assistance sont unanimes à reconnaître, nous dit E. Savoy, (11) les grands avantages de ce système, appelé système d'Elberfeld, du nom de la ville où il fut mis en pratique.

C'est à un système d'assistance tout différent que nous sommes logiquement conduits, si nous adoptons le principe opposé, savoir que c'est l'Etat qui a *immédiatement et avant toute autre organisation* le devoir d'assister les indigents.

M. Fouillée à la suite de Thiers a fondé ce devoir de l'Etat sur le fait que la société devait en *justice réparative* porter secours aux indigents. L'on a sans doute pensé que la cause principale de l'indigence était l'organisation sociale elle-même. Mais passons aux conséquences.

Ce principe du devoir immédiat pour l'Etat de pourvoir aux besoins des indigents conduit : 1o. à supprimer l'obligation de l'aumône, puisque la raison d'être de l'aumône, surtout sa raison d'obliger n'existe plus. Ce n'est plus l'affaire des riches de pourvoir aux besoins des pauvres, c'est l'affaire exclusive du gouvernement ; 2o. à donner aux indigents un droit de *stricte justice commutative* à être assistés par l'Etat, puisque pour fonder le devoir immédiat de l'Etat dans l'assistance des indigents, l'on fait appel à la justice *réparative* et non pas seulement à la justice *légale*. Enfin ce même principe conduit, dans l'application, à la création de bureaux d'assistance avec leurs fonctionnaires et leur administration bureaucratique, sèche et sans pitié, qui humilie le pauvre et en fait un révolté. Ce système de l'Etatisme dans l'assistance peut aller jusqu'au monopole de tout ce que la charité privée pourrait entreprendre. Etabli en France par plusieurs lois successives, celles de 1879, 1881, 1885, 1901 et 1912, ce système a eu toutes les tristes conséquences de la substitution de l'Etat à la charité privée et à la charité organisée par l'Eglise. (12) A la vue de ces conséquences, il nous semble que le choix s'impose encore mieux. Il faut donc accepter en principe que l'Etat a le devoir d'intervenir dans l'assistance, mais

(11). E. Savoy. Paupérisme et bienfaisance, page 158, Fribourg, 1922.

(12). Questions actuelles, Tome XII, p. 71.

seulement quand la société, soit familiale, soit générale ne suffit pas.

Si maintenant, pendant les premiers siècles du christianisme et durant tout le moyen-âge, la charité libre et la charité privée assurèrent seules une bonne assistance des indigents, pourquoi faudrait-il être obligé dans une province presqu'exclusivement catholique de faire des lois sur l'assistance ? Si c'est nécessaire, c'est que la charité chrétienne est en défaut.

Et si c'est nécessaire, quelles doivent être les limites de cette intervention ? La mesure de l'intervention de l'Etat est une question d'application qui doit être envisagée d'après les circonstances. "Pour que les gouvernants agissent sagement, dit M. Brants, (13) il faut que le bien général de la société les sollicite. Il y a un minimum nécessaire partout pour la sauvegarde de l'ordre essentiel, mais le plus ou moins d'intervention du pouvoir, l'extension des services publics est une question de mesure dont les circonstances doivent fournir les éléments d'appréciation." Et comme ces circonstances sont nécessairement changeantes et qu'en tout cas elles ne nous sont pas suffisamment connues, la prudence nous commande de laisser à d'autres le soin de déterminer les limites dans lesquelles l'Etat doit accomplir son devoir d'assistance publique dans notre province de Québec.

Pour la même raison, nous laissons à d'autres le soin de faire remarquer comment une loi d'assistance doit, dans son application, respecter les droits supérieurs de l'Eglise, au point de vue moral et religieux, et respecter aussi les droits des organisations ecclésiastiques vouées à la charité. Bien qu'à certains égards, il puisse y avoir ici une question de principe, c'est sur le terrain pratique, dans l'application que les difficultés surgissent.

Gonzalve Proulx, O.P.

Ottawa, 1er novembre 1922.

(13). Brants : *Les grandes lignes de l'économie politique*, p. 61.

LOI D'HIER ET LOI DE DEMAIN

Est-il inopportun de continuer la discussion à propos de notre loi sur "l'assistance publique" ? De braves gens le pensent sérieusement. Je me permets de leur signaler l'opinion de deux juges très compétents en l'affaire : l'Honorable Alexandre Taschereau, Premier Ministre de la Province, et monsieur Arthur Sauvé, Chef de l'Opposition. Le premier, dans un discours du 13 avril 1921, déclarait : "Le gouvernement ne redoute pas la critique : il l'invite". Dans un discours récent sur l'adresse, le second demande "à nos autorités, à nos intellectuels, aux dirigeants de toutes les classes, de s'intéresser à l'administration publique et de discuter à fond la question" des droits de l'Etat. Il nous indique, en même temps, les matières qu'il aimerait à voir discuter. Il place au premier rang la loi de "l'assistance publique." Ceci suffira, d'abord, à calmer nos scrupules, et ensuite, à répondre à ceux qui trouvent inopportune la discussion.

Notre loi sur l'assistance vient d'entrer dans sa deuxième année d'existence. Au temps où elle vit le jour, elle fut l'objet de très vives critiques. L'Opposition en fut naturellement. Nos publicistes pronostiquèrent. On parla très fort de "suppression de la charité privée," "d'ingérence de l'Etat dans un domaine qui ne le regardait pas", "d'étatisation de la charité". On prononça même le mot "d'inquisition". O revirement des choses ! L'Etat inquisiteur ! Ces griefs sont-ils fondés ? Il convient de l'examiner froidement.

La plus grave accusation, formulée soit au parlement soit dans la presse, est certainement celle "d'étatisation de la charité". Que vaut-elle ?

Rappelons ici une définition qui nous servira de fil conducteur. "L'Etatisme, dit un grave auteur, est un système de gouvernement qui tend à la substitution croissante de l'action de l'Etat, de sa législation et de son administration, aux initiatives individuelles et aux groupements spontanés d'intérêts légitimes." (1)

(1). R.P. Albert-M. Marion : *Le Problème scolaire*, p. 229.

Sous ce régime que deviendrait l'assistance des indigents ? La définition l'indique clairement. D'abord, "les initiatives privées", en l'espèce, la charité privée serait inévitablement supprimée ; ensuite, "les groupements spontanés d'intérêts légitimes", c'est-à-dire, les institutions de bienfaisance établies et dirigées, soit par des communautés religieuses, soit par des associations laïques, seraient soumises au contrôle absolu de l'Etat. En un mot, la bienfaisance serait chose exclusive de l'Etat. Notre loi sur l'assistance a-t-elle pour but manifeste de mettre sous la direction suprême et exclusive de l'Etat toutes les oeuvres de bienfaisance de la Province ? C'est ce qu'il faudrait établir pour avoir le droit d'accuser le gouvernement d'étatisme.

L'Honorable Premier Ministre a repoussé énergiquement cette accusation. Et pièces en main, il essayé de se justifier. Nous n'avons pas à le défendre ici : *aeluiem habet*. Evidemment, on ne peut l'accuser d'étatisme sous sa forme absolu. Mais s'agit-il bien de cela ? Nous ne le pensons pas. Il n'est guère dans les habitudes des gouvernements, en mal d'étatisme, de décréter du jour au lendemain, l'étatisation de la charité. Ils n'agissent pas d'ordinaire avec cette impétuosité. Ce serait peu habile. Nos ministres n'auront certainement pas commis cette énormité.

Souvenons-nous que l'étatisme, au moins à l'origine et quand l'opinion n'est pas encore suffisamment préparée, consiste plutôt dans une *tendance* à substituer graduellement l'action de l'Etat à toute autre. Pouvons-nous dès lors accuser nos législateurs d'avoir sciemment travaillé dans ce sens ? Ils nous affirment le contraire catégoriquement. Et, en toute justice, nous devons les croire si nous n'avons aucune preuve sérieuse de suspecter leurs bonnes intentions.

La question revient donc à ceci : Est-ce que, *de fait*, les bonnes intentions mises à part, *le texte* de la loi actuelle contiendrait des clauses, des dispositifs, des articles qui pourraient un jour favoriser l'étatisme ou aider à son développement en matière d'assistance publique ? C'est ce que nous croyons, mais jugeons sur pièces.

Il y a, dans la loi, deux clauses qui ne laissent pas d'être inquiétantes. "Le service de l'assistance publique exerce toutes autres fonctions qui lui sont assignées par le

lieutenant-gouverneur en conseil" (Art. 5, par. 2.) ; l'Etat "peut également faire tous règlements pour la mise à effet des dispositions de la présente loi" (Art. 18, par. 2.). Ces clauses n'établissent pas en principe l'étatisme mais ne lui ouvrent-elles pas la porte ? N'a-t-il pas de ce fait des intelligences dans la place ? A nous de garder la cité. L'unique moyen est de remplacer ces textes vagues et indéfinis par des textes clairs et précis où les pouvoirs et les attributions du service de l'assistance seraient nettement définis. Car, disons-le une fois pour toutes, c'est le *texte* qui fait loi et pas autre chose, surtout en pays britannique. Advienne une administration anticléricale, l'on voit immédiatement tout le parti qu'elle pourra tirer d'une loi imprécise.

Si donc, ces deux clauses ne sont pas faites pour nous rassurer pleinement, elles peuvent toutefois, dès à présent, nous rendre un service signalé. Et ceci n'est nullement contradictoire. Pourquoi le gouvernement, qui reconnaît les imperfections de la loi, qui n'ignore pas combien elle est d'application pratique difficile, ne s'en servirait-il pas pour l'amender dans un sens acceptable pour tous ? *Errare humanum est*, surtout en politique. Il n'y a aucun déshonneur à l'avouer. L'Honorable Joseph Cauchon, à qui on reprochait d'avoir changé d'opinion au sujet de la Confédération, répondait avec à propos : "Nous tenons à notre dignité personnelle contre laquelle, du reste, ne milite aucun intérêt ; mais comme l'erreur est possible et fréquente en tout état de cause, ce sentiment de la dignité personnelle serait absurde s'il se posait en obstacle sur le chemin de la vérité. Les meilleurs esprits ont souvent payé tribut à la défaillance, et, comme l'infaillibilité est loin d'être un caractère essentiel de l'entendement humain, c'est même manquer de dignité et de probité que de persister à rester dans l'erreur pour ne pas se contredire et ne pas s'avouer faillible. Si nous parlons ainsi, ce n'est pas que nous désirions abandonner, sans examen, des convictions sincères et profondes. Mais si on nous demande de reconsidérer une question aussi capitale que celle de la Confédération, avons-nous le droit de répondre comme l'indien : *J'ai dit*". De suivre pareil exemple, nos députés s'honoreraient indubitablement.

Mais voici qui peut justifier davantage le reproche d'ingérence. "Les institutions devront se soumettre à la surveillance du service de l'assistance dans l'emploi des subventions en deniers ou aides quelconques accordées" par l'Etat (Art. 5d) ; faire connaître au service de l'assistance la manière de disposer des octrois reçus, (Art. 10) ; sur demande fournir au service de l'assistance tous les renseignements que ce dernier croit utile pour s'éclairer sur la situation présente de telle institution, (Art. 11) ; permettre, en temps ordinaire, le libre accès au chef de l'assistance publique, ou à toute autre personne spécialement autorisée par lui, du local affecté aux indigents (Art. 12).

On comprendrait ces exigences s'il s'agissait d'institutions d'assistance établies par l'Etat et dirigées par lui. Il serait tout simplement dans son droit d'agir avec cette sollicitudes. Elles ne sont rien moins que raisonnables quand il s'agit d'institutions fondées par la charité privée. Il aurait eu à distinguer dans la loi ces deux espèces d'institutions. Et encore ces dernières peuvent-elles être classées en deux catégories : les établissements appartenant à des communautés religieuses et ceux appartenant à des associations laïques.

Les premiers sont, de droit, soustraits à la juridiction de l'Etat. Ils relèvent pour tout ce qui concerne leur administration spirituelle et temporelle, et dans les limites fixées par le droit canon, de l'autorité religieuse. Afin de prévenir des abus toujours possibles, il aurait été plus simple d'en référer à l'autorité compétente qui, en l'espèce, est l'évêque. C'est à l'évêque qu'appartient régulièrement et ordinairement le droit de haute surveillance sur les institutions religieuses. Pourquoi n'a-t-on pas mis dans la loi une clause invitant respectueusement l'autorité religieuse à prêter son concours au pouvoir civil. Nos évêques méritaient cette marque de déférence et de confiance que des états moins catholiques que notre province de Québec leur accordent volontiers.

Quant aux autres établissements d'ordre privé, ils doivent eux aussi en principe conserver leur autonomie administrative. On ne peut concéder à l'Etat qu'un droit de haute surveillance qui devrait être nettement délimité et qu'il ne faut pas confondre avec l'ingérence.

Et voilà comment le reproche d'étatisme ne manque pas de raisons justificatives. Et nous aurions pu en apporter d'autres. Celles-ci suffisent amplement à notre but.

Ce danger d'ailleurs pourrait être assez facilement écarté. Il faudrait, pour cela, organiser l'assistance *en dehors de la politique*. Au lieu de faire dépendre directement le service de l'assistance d'un ministère, n'aurait-on pas pu créer un département de l'assistance tout à fait indépendant. Nous avions déjà un précédent dans notre département de l'instruction publique. Nous aurions eu alors de sérieuses et réelles garanties d'impartialité. La chose paraît-il, aurait été présentée... et refusée. Ce serait à faire douter alors même des bonnes intentions du gouvernement. Nous voulons croire que les choses ne se sont point passées ainsi.

L'étude de la loi suggère d'autres remarques que nous ne ferons qu'indiquer brièvement.

La question du domicile d'assistance est loin d'être claire. Elle soulève tous les jours, dit-on, des difficultés d'application pratique. Des précisions sur ce point seraient donc à souhaiter. — La procédure pour l'admission des indigents n'est-elle pas trop compliquée, j'allais dire tracassière. Elle ressemble à celle qui est en vigueur dans les asiles d'aliénés. On comprend facilement de telles précautions pour ces derniers : ils sont un danger public ; mais ne sont-elles pas déplacées pour les nécessiteux inoffensifs ? —Et puis, enfin, pourquoi obliger nos maisons d'assistance de contribuer pour un tiers aux frais d'entretien des indigents ? N'ont-elles pas suffisamment à supporter par ailleurs : chauffage, éclairage, pharmacie, laboratoire, service et rémunération des infirmières, entretien général des maisons. Le gouvernement a sans doute voulu, par cette mesure, sauvegarder les droits de la charité privée.

On aura remarqué que nous n'avons rien dit des droits et des devoirs de l'Etat en matière d'assistance. Ce n'était pas notre but. Nous renvoyons pour renseignements à l'article du R.P. G. Proulx : L'Etat et l'assistance des indigents.

Notre loi sur l'assistance publique est donc loin d'être parfaite. La loi idéale que nos législateurs seront appelés

un jour à créer ne saurait ressembler en tout à notre loi actuelle. La loi acceptable pour tous devrait opérer les réformes suivantes :

1o. L'institution d'un service de l'assistance indépendant de la politique. Ce service serait aidé d'un conseil dont il devrait suivre les directions.

2o. L'engagement pris par le gouvernement de ne publier aucune loi concernant l'assistance sans l'avoir soumise préalablement au conseil de l'assistance.

3o. La garantie aux institutions de charité privée de leur autonomie administrative, la haute surveillance de ces établissements relevant soit de l'autorité religieuse, soit du conseil de l'assistance, suivant les cas.

4o. La détermination du domicile d'assistance.

5o. La simplification de la procédure d'admission des indigents dans les institutions de bienfaisance.

6o. L'entretien des indigents remis à la charge des municipalités. En vue de favoriser une assistance rationnelle, la répartition des subsides accordés serait proportionnée aux ressources, aux charges d'assistance, et aux impôts des municipalités.'

HENRI ESTIENNE

Montréal, 5 novembre 1922.

LES DOMINICAINES DE BETHANIE [1]

L'Ordre de Saint-Dominique a pour but principal le salut des âmes par l'exercice de l'apostolat auprès de toutes les classes de la société. Cet apostolat doit s'exercer avant tout par la prédication des vérités de la foi, mais il peut revêtir aussi d'autres formes, de telle sorte que ses membres peuvent tous, qui d'une façon qui d'une autre, collaborer

(1). Le présent article est en partie le résumé d'une brochure du R. P. Viel, O. P. intitulée *La Maison de Béthanie*. Cette brochure imprimée par les soins des RR. Srs Dominicaines de Béthanie a pour but de faire connaître d'un plus grand nombre leur admirable Institut. On y trouve tous les renseignements désirables sur l'Oeuvre. Pour toute commande s'adresser à la T.R. Mère Prieure des Dominicaines de Béthanie, Le Plan d'Aups, par Saint-Zacharie, (Var), France.

effectivement au grand but qu'il poursuit. L'apostolat dominicain peut s'exercer surtout de quatre manières : par la prédication, par l'enseignement, par la prière et la pénitence, et enfin, par les diverses oeuvres de charité. Ayant été institué, pour être utile au prochain, l'Ordre, par ces divers moyens d'action, atteint sa fin de la façon la plus complète. En effet, par leur prédication ou leur enseignement les Pères exposent les vérités de la foi et combattent les multiples erreurs qui l'attaquent sans cesse ; par leur vie héroïque de réclusion perpétuelle, de prière et de pénitence, les Soeurs du second Ordre obtiennent les bénédictions du Ciel sur l'apostolat des Pères et coopèrent éminemment au salut des âmes ; par leur vie laborieuse d'éducatrices les Soeurs enseignantes du Tiers-Ordre régulier procurent à la jeunesse le bienfait sans prix d'une éducation solidement chrétienne et d'une instruction soignée. Enfin, par leur vie de dévouement aux oeuvres de charité de toutes sortes les Soeurs des divers Instituts du Tiers-Ordre régulier travaillent d'une façon particulièrement efficace au salut et à la sanctification des âmes. — Quant aux membres du Tiers-Ordre séculier, outre leur sanctification personnelle, ils sont appelés à exercer au sein de la société un véritable apostolat, d'abord par l'exemple d'une vie vraiment chrétienne, puis, par l'accomplissement des oeuvres de miséricorde spirituelles et temporelles.

Nous voulons aujourd'hui entretenir nos lecteurs d'une Congrégation du Tiers-Ordre régulier, de fondation encore relativement récente et trop peu connue, mais dont la grandeur du but qu'elle poursuit comme son utilité sociale ne sauraient être trop admirées. Il suffira, croyons-nous, de faire connaître tant soit peu cette très méritante Congrégation pour lui attirer toutes les sympathies.

* * *

Les Dominicaines de Béthanie furent fondées en France en 1866, par le T.R.P. Jean-Joseph Lataste, O.P., de vénérée mémoire. L'Institut est aussi connu sous les noms de "Maison de Béthanie" ou "Congrégation de Sainte-Marie-Madeleine". Les religieuses suivent la règle et sont revêtues de l'habit de Saint-Dominique, mais la "Maison de Béthanie" est une Congrégation indépendante et distincte de toutes les autres Congrégations dominicaines en raison

du but tout spécial qu'elle poursuit. Quel est ce but ? Le voici brièvement exposé : c'est de recevoir les "libérées de justice" et toutes les âmes tombées et repentantes, d'où qu'elles viennent, en vue de les *réhabiliter* au sens le plus parfait du mot, c'est-à-dire, devant la société religieuse et civile en leur faisant non seulement retrouver leur honneur perdu, grâce à une vie toute exemplaire qu'elle leur aide à mener, mais encore en leur fournissant le moyen de s'élever, si elles le veulent, jusqu'aux sublimes hauteurs de la vie religieuse. La "Maison de Béthanie" est donc une oeuvre de réhabilitation parfaite, établie en faveur de pauvres âmes qu'une faiblesse passagère ou qu'une suite même de rechutes à flétries aux yeux de la société et qui sans elle seraient condamnées, — du moins pour plusieurs — malgré leur repentir, à vivre sans honneur comme sans joie, au milieu d'un monde qui, après les avoir fait déchoir, leur refuse impitoyablement son estime. "Cette Oeuvre s'appuie donc sur l'idée essentiellement évangélique de réhabilitation, idée qui forme le fond même de la religion chrétienne, car, tout chrétien n'est-il pas un réhabilité du Christ, un racheté de Jésus ?" (1)

La réhabilitation a été depuis longtemps déjà un des rêves et l'un des besoins de la société. Nombreux sont les écrivains qui ont mis au service de cette noble cause leur talent et leur plume. Mais plusieurs de ceux que n'inspirait pas le génie du Christianisme n'ont rêvé qu'une réhabilitation chimérique en ne voulant faire consister la régénération du coupable que dans la haine et le remords d'une vie criminelle. D'autres, mieux inspirés, avaient compris que le coupable ne peut être réhabilité que par une vie de répentir jointe au travail de son amendement moral ; mais, comme ils ne connaissaient pas la source sainte et féconde où les hommes puisent la force de pleurer sur leurs fautes et de pratiquer la vertu, la religion, leurs véhéments plaidoyers en faveur des réhabilités restèrent sans résultat. (2)

"Pour bon nombre de romanciers et de dramaturges modernes la réhabilitation s'opère non en améliorant le cou-

(1). *La Maison de Béthanie*, p. 9.

(2). Voir *Le Contemporain*, août, 1878, article *Les Dominicaines de Béthanie.*

pable mais en l'excusant, en plaidant les circonstances atténuantes, en minimisant la faute. Certains vont jusqu'à réhabiliter la faute elle-même, la dépouillant de son caractère d'immoralité, l'exaltant comme l'expression nécessaire de la vie intense, proclamant la légitimité et la beauté de toute passion.

"Une telle doctrine, en vérité, n'a rien d'évangélique : elle est loin d'être moralisatrice, obscurcissant les notions de bien et de mal, amoindrissant les consciences, flattant les mauvais penchants, elle n'est en fait et ne saurait être qu'un ferment de dissolution morale et sociale.

"La vraie et féconde réhabilitation — celle qui est un pur fruit de la sève évangélique — s'adresse au pécheur, non à la faute. Celle-ci reste condamnée, stigmatisée : celui-là est relevé, pardonné, mis en état de reconquérir à la fois et son âme et son honneur. (1)

Procurer cet immense bienfait à de pauvres âmes déchues, c'est là toute la raison d'être de l'Oeuvre de Béthanie.

Mais, dira-t-on peut-être, n'existait-il pas alors comme aujourd'hui des Instituts religieux ayant pour but spécial cette même oeuvre ? Nous répondons que non. Il y avait, à la vérité, alors comme aujourd'hui des asiles où étaient reçues, même à demeure, ces pauvres âmes et où elles pouvaient trouver tout à la fois les moyens de préservation et de persévérance dans leur vie amendée. Elles pouvaient y vivre dans la paix et dans un certain oubli, ce dernier des pardons qu'elles réclamaient du monde qui les avait fait déchoir. Mais, quelle que fût la réhabilitation à laquelle elles pussent parvenir par leur vie désormais vertueuse, les distances que leur déchéance passée avait mises entre elles et la société ne pouvaient être complètement effacées, toujours elles formaient dans ces asiles le "groupe des repenties" et pouvaient à certains indices particuliers — par exemple, le costume — être reconnues pour telles. A plus forte raison entre elles et les religieuses vouées à leur soin, une barrière rigide, parfois infranchissable, se dressait en permanence.

Tout autre est le caractère de la "Maison de Béthanie" et toute autre aussi la condition faite aux femmes tombées

(1). *La Maison de Béthanie*, pp. 9 et 10.

qu'on y reçoit. Béthanie n'est pas un simple refuge où de pauvres égarées qui ont cédé aux séductions du monde peuvent aller abriter provisoirement leur déchéance et parer aux conséquences de leur chute ; — ce n'est pas non plus un asile où elles peuvent se retirer en qualité de *repenties* pour y mener une vie de reclusion sans jamais pouvoir prétendre à une réhabilitation plus complète aux yeux de la société. "Béthanie est une école permanente de perfection : les âmes déchues qui y viennent doivent évidemment avoir recouvré, et avec l'intention de ne plus la perdre, la grâce divine, mais elles y viennent aussi avec l'intention de rester, avec le désir d'une vie plus parfaite, avec la faculté, enfin, si elles le veulent, de monter jusqu'à la vie religieuse, suprême réhabilitation pour elles, puisqu'elles seront *confondues* désormais avec celles qui n'ont jamais failli"...(1)

On voit donc, encore une fois, toute la différence qui existe entre les autres asiles et la "Maison de Béthanie". Les autres asiles sont destinés, soit à sauvegarder la réputation menacée de celles qui s'y refugient ; soit à prémunir les âmes repentantes qui y entrent contre les séductions du monde en affermissant leur conversion. Ils n'ont pas pour but de réhabiliter complètement celles qui y viennent ni de les conduire bien loin dans la perfection. Or, "accueillir les âmes tombées et repentantes en une société de vierges, vouées à Dieu, qui, les prenant par la main comme des sœurs, et par des ascensions successives, les élèvent à leur niveau, les confondent dans leurs rangs, les abritent de leur pureté, partagent avec elles leur nom, leur habit, leurs vœux, toute leur vie, de telle sorte que nul regard humain ne puisse plus discerner désormais les anciennes pécheresses de celles qui n'ont pas péché ; les *réhabiliter* ainsi à la face de la terre comme elles le sont déjà à la face du Ciel ; par là les consoler des souffrances du passé et les sauver des périls imminents de l'avenir ; adoucir les jours de leur exil en cette vie qui passe, leur préparer la gloire et le bonheur qui ne finiront pas," voilà la raison d'être de l'Oeuvre de Béthanie. (2)

(1). *La Maison de Béthanie, passim.*

(2). *Op. cit.*, p. 23.—A la vérité, toutes n'atteignent pas là, ne montent pas si haut, car toutes n'ont pas la vocation religieuse à ce degré; mais, admises dans la grande famille dominicaine par le

Aussi, était-ce avec une légitime fierté chrétienne que le Père Lataste, fondateur de l'Institut, pouvait-il écrire : "Voilà l'oeuvre que ni les tribunaux, ni les sociétés humaines ne pouvaient faire.... Je ne pense pas qu'il soit possible de faire davantage en réhabilitation ni davantage en charité, aussi notre ambition ne va-t-elle pas plus loin ; mais elle va jusque là !"...

* * *

"Maison de Béthanie", "Congrégation de Sainte-Marie-Madeleine", quels souvenirs évangéliques ces mots n'évoquent-ils pas ? "Béthanie, c'était la maison où Jésus se plaisait à venir se reposer de ses courses apostoliques. Là vivaient les deux soeurs qu'il aimait, Marthe, la vierge pure qui n'avait pas failli, et Madeleine la pécheresse à laquelle il avait beaucoup remis parce qu'elle avait beaucoup aimé... Le Père Lataste, en fondant son Oeuvre voulut en édifier une semblable, où des âmes innocentes et avancées dans la vertu consentiraient à devenir non seulement les maîtresses et les directrices de ces pécheresses plus coupables peut-être, plus flétries que ne l'avait été Madeleine, mais leurs mères, leurs soeurs, partageant leur vie et l'associant à la leur, les initiant à leur vertu, les défendant contre tous les dangers et les rechutes ! A ces héroïnes de la charité il demandait de voir dans les criminelles qui seraient leurs compagnes, des émules dans l'amour de Dieu, leurs soeurs préférées du Sauveur, celles qui ont choisi la meilleure part ! Marthe et Marie réunies aux pieds de Jésus ! Pourrait-on rêver une plus complète réhabilitation ? Ces pécheresses, ces criminelles dont tout à l'heure vous auriez évité le contact et détourné les yeux avec mépris, les voilà revêtues de l'habit des élues du Seigneur, et non seulement vous ne vous éloignerez plus d'elles, vous, gens du monde qui les voyez passer, mais vous éprouverez presque de la vénération, vous les nommerez *Ma soeur* !" (1)

Tiers-Ordre, elles sont alors les "Petites Soeurs Tertiaires. Confiées à une mère maîtresse elles sont formées avec soin, méthode et continuité, à la piété, au silence, à l'esprit d'oraison, au travail et à toutes leurs obligations. A certaines heures, comme Madeleine aux pieds du Christ, elles viennent devant le Saint-Sacrement, exposé tout le long du jour, prier, écouter, contempler, adorer. *Ibid.*, pages 63 et 64.

(1). *Le Contemporain, loc. cit.*

Vraiment est-elle assez belle et secourable cette Oeuvre qui fait ainsi de malheureuses femmes que les séductions du monde avaient déshonorées et qu'elles auraient peut-être définitivement perdues, des âmes pures et généreuses qui se dévouent désormais au service de Dieu et à celui d'autres âmes non plus seulement dans les larmes de la pénitence mais aussi dans les effusions d'un amour sans cesse grandissant... "Je ne crois pas, disait un jour l'illustre cardinal Mercier, devant un noble auditoire, qu'il y ait une institution qui témoigne plus éloquemment du respect dû à la dignité humaine. S'il est vrai que l'Evangile est le code de la miséricorde divine, s'il est vrai que Notre-Seigneur Jésus-Christ s'est abaissé jusqu'à nous pour nous relever et nous sauver tous, et s'il est vrai qu'il est notre modèle, il faut conclure qu'aucune oeuvre de charité n'approche autant que l'Oeuvre de Béthanie de l'idéal marqué par l'Evangile. L'Oeuvre à laquelle les humbles Dominicaines de Béthanie se dévouent mérite notre pleine approbation et est digne de tous nos éloges". (1)

Voilà l'admirable Institut que nous avons voulu faire connaître dans ces quelques pages. Commencée il y a environ un demi siècle au sein de mille difficultés et du plus extrême dénûment des choses temporelles, l'Oeuvre de Béthanie a vécu et s'est remarquablement accrue : elle compte aujourd'hui cinq établissements dont trois en France et deux en Belgique. Oeuvre éminemment providentielle elle était appelée à produire d'abondants fruits de sanctification et elle n'a pas manqué à sa destinée. D'une part, riche en mérites a été la vie de ces admirables religieuses qui, non contentes de se dévouer à la réhabilitation des âmes flétries qu'elles ont accueillies dans leur sainte société, ont généreusement assumé, en plus, la charge d'expier pour elles. Nombreuses, d'autre part, ont été les âmes repenties pour qui Béthanie a été non seulement un refuge assuré contre les séductions du monde mais aussi le lieu propice entre tous à une héroïque pénitence et à la pratique des plus admirables vertus.

Béthanie a été visiblement bénie du Ciel qui lui a accordé en peu d'années un merveilleux épanouissement ;

(1). *La Maison de Béthanie*, p. 51.

mais elle veut s'accroître davantage afin de prodiguer sur une plus vaste échelle encore son héroïque dévouement. Les âmes à réhabiliter qu'elle pourrait accueillir dans notre société en déliquescence sont nombreuses : elle veut les accueillir, mais elle a besoin pour cela de vocations fortes et généreuses, avides de se dévouer et de s'immoler même pour la sanctification et le bonheur d'âmes sincèrement revenues à Dieu mais qui ont besoin d'être aidées et consolées dans la voie de l'expiation et du sacrifice. Puissent ceux de nos lecteurs ou celles de nos lectrices qui ont pleuré sur les réhabilitées imaginaires de la littérature romantique ne pas refuser leur sympathie aux véritables réhabilitées de Béthanie en offrant à Dieu une fervente prière pour l'extension et la prospérité de l'Oeuvre qui les protège et qui les sauve !

Fr. A.-M. Richer, *O.P.*

SOYEZ DES ENTRAINEURS

AUX JEUNES GENS

On connaît suffisamment la fonction des entraîneurs dans le domaine sportif. Sait-on assez qu'ils ont leur vivante réplique dans le domaine moral ? Ici les entraîneurs sont à l'opposé des briseurs d'ailes, ces ombrageux qui vous disent sans cesse : "assieds-toi" ; "tu es beaucoup trop jeune" ; "plus tard". Ce sont plutôt ces généreux qui ont toujours le mot du coeur — qui peut bien être aussi celui de la raison—pour vous donner courage et même vous fortifier : "plus haut" ; "encore plus loin" ; "vers les sommets" : "gravis la montagne, tes destinées t'y appellent."

Les entraîneurs jouissent de plusieurs moyens d'action excellents. Le plus simple, le plus pratique n'est-il pas la bonne parole ? Qu'on veuille le bien ou qu'on veuille le mal, partout l'on se sert d'abord de la parole. Les meneurs d'hommes, dans leur langage paradoxal, nous disent : "un tel, je le *verrai*", c'est-à-dire, je lui parlerai ; et si la conversation est adroite, l'embaucheur toujours chante victoire.

Cependant, constatons que souvent la jeunesse ne fait pas grand bien par sa conversation. C'est presqu'un fait

qu'avant la trentaine, l'on ne peut diriger même un petit courant. L'insuccès s'explique, malheureusement, par un manque de sérieux, de bienfaisance et de prudence dans le langage.

Nous allons dire une page de la parole du bon apôtre. Vous verrez le sujet mal traité ; mais pris en lui-même, "*in se*", il ne doit pas vous déplaire. A vingt ans, on se veut une âme apostolique. A vingt ans, on ouvre tout grand son grand coeur. A vingt ans, peut-on ne pas se donner complètement ; peut-on ne pas vouloir sauver le monde et même créer des mondes pour les sauver ! Soyez donc à vingt ans des entraîneurs, par une conversation *sérieuse*, *bienfaisante* et *prudente*.

* * *

C'est le sérieux qui donne à toute parole humaine sa première chance d'être influente. Et nous le répétons, si grand nombre de nos jeunes gens ne rayonnent pas, c'est surtout parce qu'ils ne parlent pas sérieusement. L'on commence toujours par écouter leur conversation, mais, tristement l'on s'aperçoit qu'ils ne visent qu'un objectif : fuir la société des gens graves et retrouver la compagnie des rieurs pour tuer le temps — comme ils disent dans leur drôlerie — le temps, trésor si précieux qu'il faut souvent en déplorer la perte l'éternité durant. Et alors, les ambitieux, logiques, concluent que pour nourrir leur intelligence et leur coeur, un "voyage dans la lune" vaut tout autant que ce discours, réchauffé perpétuel de petites misères et de frivolités.

Le jeune homme sérieux, lui, est naturellement influent. Que voulez-vous ! qui mène le monde ? Il faut bien admettre que c'est encore un peu des idées. Qui crée les idées ? Les paroles de foi. Qui dit de telles paroles ? C'est l'homme sérieux. — Et en passant, nous avons douce souvenance du joli fait suivant. Un soir, à la campagne, dans une vieille maison blanche, bien tard dans la soirée, une lampe et deux vieux veillaient encore, attendant un hôte, *sérieux*, qui viendrait, disait-on, *parce qu'il l'avait dit*.

Et maintenant, si nous prenons ce *sérieux* parmi vous, jeunes gens; s'il possède un savoir plus que modeste, des talents plus qu'ordinaires, n'allez pas poser de limites à

son influence : vous ne savez pas, ne saurez jamais où elle s'arrêtera. La grande puissance est en acte : vous verrez grande destruction ou grande édification. Aussi, le Saint-Esprit pouvait-il dire : "La langue, c'est le plus faible organe et cependant c'est le plus puissant de tous. C'est une étincelle, mais cette étincelle met le feu aux familles et aux cités".

Donc, d'abord du sérieux dans les discours. Sans doute, encore de la joie, encore de l'épanouissement cordial, puisque saint Thomas va jusqu'à faire une vertu de la bonne humeur en conversation ; et il faut voir aussi l'opposition d'un saint François de Sales aux contenances renfrognées et mélancoliques. Mais du sérieux quand même et vous serez une influence.

* * *

Pour faire du bien, il faut beaucoup plus qu'une parole sérieuse. Nous connaissons des mécréants ni plus ni moins qui prennent leur rôle tout aussi au sérieux que l'a fait saint Paul. L'apôtre est essentiellement bon coeur.

Un pauvre polonais, un poète plein d'idées justes ! ! nous a montré, dans un apologue des plus touchants qu'il composa pour son pays malheureux, l'heureuse influence de la bonne parole. Une mère venait de tomber en léthargie. Son fils appela des médecins.

—Je la traiterai suivant telle méthode, dit l'un.

—L'on répondit : oh ! non, ce serait la mort.

—J'emploierai tel remède, dit un deuxième.

—Et ses confrères : oh ! non, ce serait encore la mort.

Alors l'enfant, désespéré, s'écria : oh ! Maman ! A cette voix émue, la mère se réveilla, guérie. Vous comprenez donc ! N'allez donc pas vous croire déshérités de toute domination conquérante parce que vous parlez avec la seule parole du coeur comme arme d'attaque et de défense. Vous disposez d'une force incommensurable. L'homme résiste à la ruse, il résiste au talent, il résiste à la violence, il résiste même à la grâce, force divine ; il ne résiste pas à une parole sympathique. Il faut qu'il fuie ou qu'il succombe : car celui qui sait porter la bonne parole est de la race des forts à qui l'Ecriture donne le beau surnom de preneurs de villes ; et les âmes ne peuvent lui manquer parce que déjà il a les coeurs.

Et vous savez quel vaste champ d'action vous offre le monde d'aujourd'hui : tant de cœurs navrés, saignants ; tant d'âmes inquiètes ; tant d'hommes qui ne peuvent se passer d'encouragement, qui s'attristent de leur insuffisance, qui s'alarment de leurs moindres fautes, qui perdraient cœur et se laisseraient même anéantir si de justes éloges, de sincères félicitations ne venaient les relever au bon moment. Combien aussi de volontés timides, hésitantes, reculeraient devant l'action publique, garderaient inexploitées de précieuses ressources d'apostolat, si une louange opportune ne venait leur donner de l'assurance et mettre en branle leur richesse d'énergie. Combien d'esprits lassés de travail, abattus par la critique, décontenancés par la contradiction, obsédés par la tentation de tout abandonner et de s'endormir dans un stérile silence, demandent, exigent qu'un apôtre vienne leur tendre la main, leur rendre l'espérance et la force et leur donner, puisqu'il en est capable, la conviction que leur vie n'est pas encore épuisée et que la sève en est encore assez féconde pour produire, sinon les riches moissons du génie, au moins des fruits de très réelle valeur. C'est donc donner de la joie toujours et c'est parfois sauver des existences, c'est être grand apôtre que de répandre à propos sur des âmes abattues, ce baume réparateur de la bonne parole. Et c'est un peu de la nature d'une parole vraiment bienfaisante que de se faire doublement apostolique. Après avoir aidé le cœur, elle devrait éclairer l'intelligence.

Notre génération demande ce qu'elle n'a pas toujours : de la lumière. Dans bien des âmes aujourd'hui, — quoi qu'on en pense et surtout quoi qu'on en dise, — il manque ce flambeau qui, seul peut guider une vie : la vérité divine. C'est souvent parce qu'il fait trop noir que des êtres immortels, destinés à la beauté parfaite, s'en vont roulant pêle-mêle dans des sentines dont on devrait ignorer même l'existence. C'est souvent parce qu'il fait trop noir que des consciences tournent au moindre souffle et jettent, sans scrupule, par-dessus bord, ce qui leur restait encore de justice et d'honnêteté, et qu'elles en sont venues, selon la parole de l'Ecriture, à appeler bien ce qui est mal et mal ce qui est bien. Et alors, quel apostolat si vous alliez porter dans ces ténèbres quelque lumière. Lacordaire disait : De tous les bienfaits que l'homme ou Dieu même puisse répandre

je n'en connais pas de supérieur à la charité de doctrine. Quand un homme a donné à ses frères tous ses biens, c'est beaucoup; pourtant c'est le don d'une chose étrangère à lui; quand il donne son coeur, c'est beaucoup plus; pourtant ce coeur si précieux, c'est le don d'une chose changeante et mortelle. Mais il y a dans l'homme quelque chose de plus grand et de plus beau que l'homme, qui ne passe, ni ne change, ni ne meurt, qui est éternel : c'est la Vérité... C'est pourquoi le don de cette partie de nous-mêmes est le don de soi par excellence, et notre parole n'aura jamais été plus apostolique que le jour où elle aura porté de la lumière. Encore une fois, une doctrine et un coeur d'apôtre, c'est toujours assez aux mains de Dieu pour sauver le monde. Les annales de l'Eglise avec ses longs combats, mais ses victoires, vérifient nettement cette affirmation, témoignent sans cesse de l'efficacité de la promesse du Christ à qui veut le suivre : "Je vous ferai devenir pêcheurs d'hommes."

* * *

Maintenant, un mot de la prudence. Il semble que nous devrions nous arrêter ici. Car vous dire : "pas trop vite", "attention", voilà qui a tout l'air d'un conseil de briseur d'ailes. Et pourtant, non ! Soyez prudents !

On rencontre des âmes bien intentionnées qui, avec des paroles quasi divines, ne font plus le bien qu'elles voudraient et pourraient faire. Elles manquent de prudence.

Il y a longtemps que la prudence a subi son panégyrique. Les théologiens l'appellent d'un nom significatif : "*auriga virtutum,* le cocher des vertus". Elle est une lumière qui marche toujours devant nous, qui signale les excès possibles et qui nous enseigne non seulement ce qu'il faut dire, ce qu'il faut faire, mais encore en quelles circonstances il faut placer la parole et l'action. Avant de parler vous choisirez donc votre homme et le temps convenable : c'est surtout cela que la prudence exige.

Choisir son homme, tout le monde convient que c'est de première nécessité. Rien de plus courant que ces incidentes : je vous dis cela à vous, mais à un autre je ne le dirais pas tel quel. Et l'on a bien raison ! Il y a des esprits faits autrement que les autres, — nous ne disons pas mieux faits, — funestement dotés de la manie de mal interpréter. Une parole de saint, sortie d'un coeur pur, d'un coeur d'or,

leur sert de texte aux commentaires de la plus noire malveillance. Joubert disait : "Jetez quelques vifs rayons dans un esprit naturellement ténébreux et vous verrez jusqu'à quel point il les obscurcira." Nous pouvons répéter en un sens analogue : jetez quelques grandes idées, de beaux principes, de merveilleuses considérations dans des cerveaux prévenus, dans des coeurs à la pointe mal placée et vous verrez comme tout sera dénaturé. Veillez donc avec le plus grand soin non seulement sur vos paroles mais aussi sur les vases dans lesquels vous les versez. Soyez philosophes assez pour distinguer la nature et la capacité de chaque être : choses si variables.

N'allez pas non plus négliger les circonstances de temps. Remarquez comme les gens de tact se préoccupent de parler à point : et si, pour une raison valable, ils doivent dire quelque chose avant l'heure, l'excuse précède : "changement de propos", disent-ils. Ils sont prudents. Le Saint Esprit lui-même insiste là-dessus d'une manière toute particulière : "la parole dite en son temps ressemble à une belle sculpture mélangée d'or et d'argent, mais un discours inopportun est une musique pendant le deuil". Puis Notre Seigneur qui ne voulait faire qu'un tout harmonieux de sa doctrine et de ses exemples, retardait quelquefois la révélation de certaines vérités moins urgentes que ceux qui étaient encore des enfants ne pouvaient pas encore porter. Conduit par son Esprit, il était vraiment Apôtre. Soyons ses imitateurs.

* * *

Souvent le laboureur, en revenant de ses guérets, peut voir descendre la nuit dans la campagne. Elle commence par tomber au loin. Elle éteint les couleurs, efface les contours, couvre chaque beauté de son voile confus et profond. Le colon regarde ce mélancolique spectacle. Puis, quand la nuit qui s'approche toujours commence à le serrer de trop près, instinctivement il relève la tête. Il veut de la clarté et salue dans le ciel les premières étoiles.

C'est l'image de la vie. Jeunes, les âmes sont heureuses. Leur avenir leur semble une grande campagne fleurie, pleine d'étapes enchantées : il fait si clair. Mais les désillusions s'annoncent : on parle d'un nuage. La souffrance surgit : il fait déjà sombre. Les doutes et

leurs angoisses se présentent : c'est la nuit et l'on se demande tristement s'il faudra mener jusqu'à la mort ce deuil de ses rêves et de ses espérances.

Eh ! bien, non ! ces âmes ne vivront pas comme d'éternelles malheureuses. Jeunes gens, à titre d'apôtres, vous serez pour elles des étoiles capables de les aider, de les guider, heureuses, dans cet aride désert qu'on appelle la vie.

Fr. Augustin-Marie Seguin, O. P.

DANS L'EGLISE ET DANS L'ORDRE

Semaine catholique d'Alsace. — On ne saurait prétendre que la saison d'été fut pour l'action catholique française, un temps de repos. Sans parler des imposants pèlerinages qui se sont déroulés dans la plupart des grands sanctuaires, et surtout à Lourdes, on a vu les militants de l'effort social et les directeurs de collèges chrétiens se rassembler tour à tour en Alsace, les hommes d'oeuvres tenir leurs assises en Bretagne et, enfin, de nombreux catholiques apporter un précieux concours au Congrès de la natalité. Mais on peut constater néanmoins que le mois d'octobre apporta encore une recrudescence de travail et de réunions.

Trois congrès importants se réunirent, sur trois points différents, en moins de quinze jours.

Les catholiques du Nord et leurs frères des Vosges au nombre de plusieurs milliers, se sont ralliés autour des évêques de Lille et de Saint-Dié. Dans ces deux diocèses, dont le premier souffrit de l'occupation allemande et le second des dévastations de la guerre, on a pu reconnaître un relèvement et un progrès remarquables. Sur le fondement de l'orthodoxie religieuse, on y voit se dresser une organisation de propagande catholique et fleurir des initiatives sociales.

Mais plus brillante encore, et plus significative, a été la Semaine des catholiques alsaciens. Leur première assemblée diocésaine depuis le retour à la mère-patrie ! Huit jours durant, sous la présidence de l'évêque de Strasbourg, s'est accompli un travail effectif et vigoureux de coordina-

tion. Puis, le dimanche, un imposant cortège a défilé, dans les rues de la grande cité rhénane, sous les yeux de Mgr Ruch, entouré de l'évêque de Metz, du général de Castelnau, de conseillers municipaux de la ville et de députés du département. Plus de vingt mille hommes, en rang, groupés par paroisses et ombragés de drapeaux, ont affirmé, tout ensemble, et la discipline et la foi des catholiques alsaciens.

Six jours de débats ne se peuvent résumer en six lignes. Voici, d'après l'ensemble des rapports, les trois caractéristiques dominantes de ce Congrès : admirable vitalité des oeuvres catholiques en Alsace, tant sur les terrains social, charitable et religieux que dans le domaine de la presse et de l'enseignement ; entente fraternelle entre les institutions du diocèse de Strasbourg et les iniatives catholiques nées en France, au cours des longues années de séparation ; union, chez les catholiques alsaciens, de l'attachement le plus invincible à leurs libertés religieuses (dont M. Barthou leur assurait naguère encore, au nom du gouvernement, le maintien) et de leur plus enthousiaste et profonde affection pour la grande patrie. Le député de Strasbourg, M. Oberkirch, en eût été le plus éloquent affirmateur, si les interminables ovations de la foule au général de Castelnau n'avaient pas encore dépassé les plus beaux discours.

* * *

L'Art gratuit — La publication du *Jardin sur l'Oronte* de M. Barrès a de nouveau fait surgir au premier plan l'éternelle question des rapports de l'Art avec la règle catholique des moeurs. Plusieurs combattants sont entrés en lice, mais les chefs de ligne demeurèrent jusqu'à la fin l'auteur lui-même et M. José Vincent. Qui connaîtra les bons effets de cette polémique, notable par l'élégante courtoisie, fondée sur une réciproque estime, des principaux jouteurs ! Ne faudrait-il pas rattacher en partie à cette discussion le retrait subit de l'*Entremetteuse* de M. Léon Daudet ?

Ce qu'on nommait l'art pour l'art est donc devenu "l'art gratuit." On sait qu'en vertu de cette théorie l'art ne doit pas même songer à être utile. Il suffit à l'artiste d'atteindre au beau sans souci de servir ni *crainte de des-*

servir une cause quelconque.

Il ne faut point s'attarder indéfiniment à critiquer une théorie qui renferme une part de vérité, mais qui, formulée de la sorte, semblerait vouloir placer l'Art au-dessus des lois d'humanité, de religion, de morale et même d'esthétique, si la morale religieuse est encore une esthétique supérieure, en même temps qu'un moyen de salut. Disons simplement que cette doctrine incomplète ne répond même pas aux exigences de la civilisation moderne. L'art ne remplira sa fonction totale qu'à la condition de retourner aux principes des anciens maîtres italiens sculptant, peignant, dessinant à la fois des façades d'église ou des voitures de gala, de nobles fresques ou de vulgaires faïences, des arçons de selle ou des bannières de confrérie. La tradition veut que Raphaël lui-même ait fourni des dessins aux damasquineurs de Florence, aux émailleurs de Faënza, aux peintres verriers de Marseilles.

Mais de nos jours surtout, la vie va trop vite pour qu'on puisse s'arrêter longuement à des jeux de lumière et d'ombre sur une toile, à des combinaisons de sons et d'harmonie, à des agencements de rimes ou de périodes, si ces créations pittoresques, musicales ou poétiques ne nous font pas progresser dans l'art de vivre et de bien vivre. Aujourd'hui, plus que jamais, nous sommes en droit de demander à l'Art : Qu'apportes-là à la Vie ? Du bonheur, plus de bonheur qu'autrefois ? De l'idéal, plus d'idéal qu'autrefois ? Sinon, il n'y a plus guère de place pour toi sous le soleil. Si oui, ah ! sois le bienvenu parmi nous, croyants et catholiques qui, à la théorie de l'art souverain, voulons substituer la théorie de l'art sauveur.

Pour remplir efficacement ce rôle, il n'est point requis que l'artiste renonce à la peinture des passions. L'Eglise ne proscrit pas les oeuvres dont le ressort principal—*Phèdre* et *Télémaque*—réside dans une passion contrariée. Tout le problème consiste à traiter des passions comme Racine, Fénelon et d'autres ont su faire.

Aussi, à la dernière question de M. Barrès : "Où est la voie ?... Où sont les grands modèles," M. José Vincent a-t-il pu répondre en toute simplicité par un faisceau hâtif de faits récents :

"De la solution de ce problème, ni M. René Bazin avec

son *Charles de Foucauld*, ni Ghéon avec son *Témoignage d'un converti*, chef-d'oeuvre que la *Nouvelle Revue française* est bien coupable de ne pas réimprimer, ni Bourget avec son *Sens de la mort*, ni Louis Bertrand avec son *Sanguis Martyrum* et l'*Infante*, ni Hémon avec *Maria Chapdelaine* n'ont été autrement embarrassés. Ils l'ont résolue par l'exemple, comme l'autre démontrait le mouvement en marchant.

"Au reste, suis-je sot ! qui l'a mieux résolue que M. Barrès lui-même, pour la plus grande gloire de l'art français, en cinq ou six de ses plus grands livres ?"

* * *

A l'Etranger—Les Dominicains italiens, qui ont une mission à Smyrne, ont vu leur église et leur couvent épargnés par l'incendie qui, le 17 septembre, a réduit la ville en cendres. Les flammes se sont arrêtées à 300 pieds de leur résidence. Mais, pendant les quelques heures où les missionnaires ont dû se réfugier sur un bateau en mer, tout a été pillé chez eux.

—Le R. P. Fanfani, postulateur des causes dominicaines auprès de la Cour romaine, a reçu du cardinal Gasparri une lettre de félicitation pour son Commentaire du Droit des Religieux, d'après le nouveau code canonique. On dit que l'auteur se propose de publier une traduction française de son Commentaire.

—Mgr Berré, archevêque dominicain de Bagdad, a été nommé Délégué Apostolique pour la Mésopotamie, le Kurdistan et l'Arménie inférieure.

—Le célèbre peintre allemand J. M. Beckert a fait profession, il y a quelques mois, au noviciat des Frères-Prêcheurs de Düsseldorff. Il porte maintenant le nom de fr. Angélique.

—Le Révérend J. Holland, ministre anglican de Londres, vient de faire son abjuration chez les PP. Dominicains de Haverstock Hill.

—Nous lisons dans l'"Année dominicaine", livraison de novembre :

"Nous avons annoncé, il y a quelques mois, la fondation d'un cours de saint Thomas à "The London University Extension". Ce cours donné par le R. P. Vincent Mac Nabb a donné les meilleurs résultats et a été sanction-

né par des examens parfaitement réussis. A ce sujet, un journal écrit : "Les Conférences ont été très suivies et les étudiants qui les fréquentaient étaient au nombre de cinquante environ. L'assistance était très variée et comprenait beaucoup de non-catholiques. Le P. Mac Nabb retenait l'attention de ses auditeurs en se gardant soigneusement de populariser son sujet. Il leur donnait la Vérité, la Vérité sans parure, telle que S. Thomas la donnait, la vérité rendue très nette, vivante et intelligible par le talent d'un savant professeur."

"Une nouvelle série de cours a été organisée pour l'hiver et sera donnée, comme la précédente, par le P. Mac Nabb qui traitera de la *Très Sainte Trinité et de la Création.*"

—Le T.R.P. Henri-Dominique Noble a été élu Prieur du Saulchoir (Kain), couvent d'Etudes de la Province de Paris, en remplacement du R.P. Delor.

—Le 4 août dernier, à la Maison-Mère de la Congrégation nouvelle des dominicaines missionnaires de Maryknoll, E.-U., trente-et-une jeunes filles prirent le saint habit et vingt-cinq novices émirent leurs premiers voeux.

—Trois religieuse dominicaines ont récemment obtenu le diplôme de Maître ès-arts devant le jury de l'Université catholique de Washington. Une d'elles avait fait sa thèse sur une question de *Mathématiques supérieures,* l'autre sur la *Pédagogie catholique,* la troisième sur *La vie de châteaux dans la France du Moyen-Age.* L'Université a conféré aussi, *honoris causa,* le doctorat de Philosophie à la Rév. Mère Marie Camilla, provinciale des dominicaines d'Adrian, en récompense des services rendus par elle à la cause de l'éducation chrétienne. En outre, les dominicaines de Newburgh, appelées par Mgr Curley, viennent d'établir, sous le patronage de l'Université catholique, une école d'Enseignement supérieur pour les jeunes filles.

* * *

Dans la province — Le personnel enseignant de notre Collège St-Jean-Baptiste d'Ottawa est ainsi composé pour l'année 1922-23 :

T.R.P. Albert-M. *Marion,* Bachelier en S. Théologie : Régent du Collège, Professeur de Théologie morale, et Lecteur du Cas de Conscience.

T.R.P. Ceslas-M. *Forest*, Bachelier en S. Théologie : Bachelier du Collège, Professeur de Théologie dogmatique et d'Histoire des Dogmes ; Professeur d'Histoire de la Philosophie à la faculté de Philosophie de l'Université de Montréal.

R.P. Gabriel *Perrus*, S. Th. L. : Professeur d'Ecriture Sainte et d'Introduction à l'Ecriture Sainte.

R.P. Gonzalve *Proulx*, S. Th. L. : Professeur d'Apologétique et d'Eloquence sacrée, Pro-Maître des Etudiants.

R.P. Marie-Albert *Mignault*, S. Th. L. : Professeur de Droit canonique et d'Histoire de l'Eglise.

R.P. Pie-Marie *Gaudrault*, S. Th. L. : Professeur de Philosophie et d'Histoire de la Philosophie.

—Le R.P. Antonin Bissonnette a publié dans le numéro d'octobre de l'*Action française* ses *Impressions de Semaine sociale*.

—Le R.P. Louis Bourque prêchera le troisième centenaire de S. Ignace, le 3 décembre, au Gesù (Montréal) et le R.P. Henri Martin, en l'église Notre-Dame du Chemin (Québec).

—Le R.P. Raymond Hamel a été assigné à la Maison vicariale de Québec.

—Le R.P. Lamarche a reçu de M. Jacques Maritain, professeur d'Histoire et de Philosophie moderne à l'Institut Catholique de Paris, la lettre suivante, d'un intérêt plutôt général, que liront sans doute avec grande satisfaction professeurs et élèves de nos collèges classiques et des deux universités :

Versailles, 21 rue Baillet-Reviron

26 octobre 1922

Révérend Père M.-A. Lamarche, O.P.
Professeur de Philosophie à l'Université de Montréal

Mon Révérend Père,

Je viens de lire l'article que vous avez bien voulu consacrer à "Antimoderne" dans le *Devoir* et je vous en remercie cordialement. Je suis très touché de recevoir ainsi cet encouragement de votre part, à vous qui avez le privilège de vivre dans un pays dont nous devons admirer et envier l'exemple de fidélité aux prescriptions de Léon XIII. Heu-

reuse votre jeunesse, d'être formée dès le collège dans la philosophie de saint Thomas.

En France il y a actuellement dans l'élite un très remarquable mouvement de retour vers l'Ange de l'Ecole, toutefois il reste encore terriblement à faire. Avec quelques amis, nous nous sommes groupés pour essayer, par l'étude et par la prière, de mieux connaître et de mieux faire connaître saint Thomas. Je recommande cette oeuvre à vos prières.

Les dernières lignes de votre article m'ont profondément touché, et certes se serait une grande joie pour moi de pouvoir aller vous rendre visite. Mais la besogne ici est si urgente que je me demande comment cela serait possible.

Encore merci, mon Révérend Père, et veuillez agréer, je vous prie, l'expression de mes sentiments très respectueusement dévoués in Xto Jesu.

Jacques Maritain.

—A la demande d'une quarantaine d'institutrices de la ville d'Ottawa, le R.P. P.-M. Gaudrault, O.P., a inauguré le 8 novembre un cours libre de philosophie scolastique à l'usage de ces dames.

Fra Dominico

RECENSIONS

Calendrier du Bon-Pasteur

Le Calendrier du Bon-Pasteur de 1923 ne le cède aux devanciers ni en art ni en piété. On peut se le procurer à la Maison Provinciale, 64, est, rue Sherbrooke, Montréal. Que ce soit là une belle occasion de faire l'aumône, le message suivant nous édifie sous ce rapport :

Mon révérend Père,

Notre "Calendrier des familles chrétiennes" vient de nouveau vous prier de le recommander aux lecteurs de la "Revue dominicaine".

En exauçant notre confiant appel, votre charité faciliterait le double but que nous poursuivons : semer de bonnes pensées et procurer quelques ressources de plus à notre oeuvre du salut des âmes égarées toujours si chères au Coeur du bon Maître.

Pour récompenser nos bienfaiteurs, nous comptons sur les libéralités infinies du Coeur de Jésus. A les lui demander en leur faveur, nous mettrons toute la dévotion dont nous sommes capables.

Veuillez, mon révérend Père, agréer l'hommage respectueux de nos religieux sentiments.

Vos humbles servantes en Notre-Seigneur,

Les Religieuses du Bon-Pasteur

Almanach du Propagateur des trois Ave Maria. — Intéressant, édifiant, illustré. Franco : 0.70—7 frs la douz. Bureaux du Propagateur, à Blois (Loire-etCher) France.

Petit Almanach du Propagateur. — Joint l'édifiant à l'agréable. Parfaitement adapté à l'âge des enfants de 8 à 14 ans : 0.45—4.50 la douzaine, franco.

Abbé Paul Buysse — "Vers la croyance" — *Lettre-Préface de M. Paul Bourget.* —Nouvelle édition. In-12, 320 pp. Desclée, De Brouwer et Cie, Bruges, Belgique : 76, rue Saint-Sulpice, Paris, 1922. Prix : 8 fr. On peut également s'adresser à l'auteur, 9, Quai au bois, Gand, Belgique.

La tâche d'apologiste a été de tout temps, elle est davantage de nos jours, ingrate et périlleuse. L'auteur de cette brochure, lui-même professeur d'apologétique à Gand, en signale une pre-

mière raison qu'il emprunte à S.E. le cardinal Mercier : "Les préoccupations apologétiques, en apportant à la considération de l'objet d'une science une attention partagée entre cet objet et autre chose, font méconnaître l'essence même de la spéculation scientifique." Mais il échappe totalement à ce danger : son attention ne fut dispersée d'aucune manière : sans viser au progrès d'une branche particulière, hormis la sienne, il prétend "n'être qu'un humble vulgarisateur qui s'est efforcé de disposer en faisceau lumineux les meilleurs travaux des vingt dernières années." (*Avant-propos*) Qu'il s'agisse en effet, dans ce volume-arsenal, de théologie naturelle, de biologie, d'astronomie, de physique ou de chimie, d'histoire ou même de pré-histoire, on s'aperçoit vite que le distingué professeur s'est mis en contact avec les plus hautes oeuvres et les plus grands noms. Les tables de la fin, de même que le schéma ingénieux, détaillé qui clôt chaque chapitre, en font foi à première vue. Les littérateurs viennent à leur tour témoigner en faveur de nos croyances. Certains couplets de virtuoses, — Ragueneau exposant la recette des tartelettes amandines ! — tout en servant le but de l'ouvrier, hantaient nos mémoires au point qu'il eût suffi d'un rappel sans citation, l'oeuvre étant déjà trop dense en elle-même et au point de vue de l'exécution typographique.

Un autre danger, résultat d'une autre opposition, attend l'apologiste un peu soucieux d'exposer les difficultés avant de les résoudre. Les *hommes d'action*, en fièvre de prompte réussite et ne songeant qu'aux succès immédiats, vont lui reprocher en termes amers ce qu'en général ils reprochent aux *hommes d'étude* : de s'attarder dans les exposés de principes et délimitations du droit quand un mot d'ordre d'attaque a été donné en divers camps. Le Père Bernard Allo, O.P., Recteur de l'Université de Fribourg, analyse à fond cette sorte de rivalité intempestive, dans *Foi et systèmes*, (chapitre premier : *La peur de la vérité*), tandis que le P. de Tonquédec, S.J., dans un discours sur *S. Dominique apôtre de la vérité*, désarçonne en un tour de phrase cette apologétique enfantine qui, mesurant l'adversaire à sa propre taille, s'imagine qu'il va de confiance accueillir ses arguments sans les peser, ses textes sans les confronter, ses omissions sans les combler. L'abbé Buysse a vu nettement ce péril. Il s'est efforcé de préserver son oeuvre "des défauts qui ont discrédité l'apologétique chez les croyants non moins que chez les incrédules", en appliquant "les principes posés et développés par un maître, filial disciple de S. Thomas, le P. de Poulpiquet," dans l'ouvrage intitulé : *L'objet intégral de l'Apologétique*. (Chapitre premier :*Le discrédit de l'Apologétique*). C'est par pure modestie sans doute qu'il présente *Vers la croyance* aux cercles d'étude et aux grands élèves de lycée. C'est une oeuvre trop probe et d'allure trop scientifique pour ne pas intéresser professeurs, écrivains, philosophes orthodoxes, sans compter l'honnête opposant qu'une sincère dialectique et une sérieuse érudition, jointes à l'entier respect des croyances, nous empêchent de confondre avec la masse des primaires.

Enfin le bon défenseur de la foi devra respecter et défendre la tradition et même, — à un degré beaucoup moins contraignant sans doute, — les traditions. Ici nouvelle rencontre épineuse avec cette fois les *alarmistes*, ces ombrageux constamment en quête d'abcès hérétiques : plaies extérieures ou bobos internes, comme des chi-

rurgiens sans clientèle en mal d'intervention. A peu d'exceptions près je n'éprouve aucune hésitation, pour ma part, à les classer parmi les survivants de l'*intégralisme* dont disposa si prestement Benoît XV, dès les premiers mois de son pontificat. Des faits tout récents qu'il semble inopportun de raconter dans cet organe, prouvent en effet que la tendance erronée vit encore, et s'exerce à réapparaître, après une prudente éclipse de sept ans. Malgré leur rencontre inévitable, ce serait un rêve inane de prétendre réconcilier ces individus de mauvaise foi avec nos savants de bonne foi. Aux uns et aux autres, aux uns comme châtiment, aux autres comme réconfort, nous offrirons cette remarque de Pie X, dans une lettre à Mgr le Camus. Elle a trait aux études bibliques, mais chaque branche de l'enseignement sacré peut en tirer bénéfice. "Il convient de désapprouver l'attitude de ceux qui n'osent, en aucune façon, rompre avec l'exégèse scripturaire ayant eu recours jusqu'à présent, alors même que, la foi demeurant d'ailleurs sauve, le sage progrès des études les y invite impérieusement." (*Revue Biblique*, avril 1906). *Che bella parola !* disait, à propos d'une sentence moins riche, une brave femme d'Italie à Louis Veuillot.

L'auteur nous pardonnera ce rappel de principes qu'il a fait siens. Il nous excuserait moins facilement de vouloir à présent démontrer sa parfaite orthodoxie, son souci d'exactitude, son respect des doctrines déjà fixées : qualités qui transpirent à chaque vient de désapprouver l'attitude de ceux qui n'osent, en aucune page, à chaque paragraphe du livre dont nous conseillons la lecture et la méditation. Mais en même temps, c'est une vraie satisfaction pour les catholiques sans épithète de le voir, avant ou après chaque preuve centrale, en déterminer la nature, la portée et toutes les conditions logiques, au risque parfois de renverser certaines positions du catéchisme en famille. C'est ainsi que dans la démonstration de l'existence de Dieu, l'argument du premier homme se trouve mis au rancart avec celui de la première poule. L'auteur avec S. Thomas s'en tient aux séries de moteurs ou de causes *actuellement* et *essentiellement* subordonnés. De même, pour ce qui concerne la preuve si péremptoire des aspirations du cœur, — qu'il ne faut pas confondre avec la méthode exclusive d'immanence, — il a soin de rappeler que ce désir de l'infini n'offre aucune parenté avec le rêve ou la chimère, et ne jaillit pas davantage de l'humaine volonté, mais des profondeurs de l'instinct naturel.

Pour tant de mérites auxquels nous n'étions guère habitués jusqu'à ces dernières années, nous devons féliciter de son entreprise M. l'abbé Buysse et hâter de nos vœux l'apparition d'un second volume en préparation : *Vers la foi catholique*.

M-A. Lamarche, O.P.

R.P. Guillore, S.J. — "*Les Secrets de la Vie Spirituelle qui en découvrent les illusions*". In-8 couronne de XVI-576 pages. 10 fr. ; franco, 11 fr. P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

L'an dernier, l'excellent livre du P. Godinez, *Praxis Theologiae mysticae* inaugurait l'importante "Collection pour Directeurs spirituels", annoncée par la maison Lethielleux, à Paris.

Voici que, cette année, la collection s'enrichit d'un ouvrage de grande valeur, sur les *Illusions de la Vie spirituelle*, dont l'auteur est le Père François Guilloré, S.J.

Divers membres du clergé régulier et séculier, allemand, espagnols, italiens, français, ont parlé des Illusions Spirituelles ; nul peut-être en aucune langue n'a fouillé ce sujet difficile autant que le P. François Guilloré. L'auteur écrit principalement pour les directeurs d'âmes ; et ceux-ci seront reconnaissants à ce maître si perspicace d'avoir si bien étudié les causes d'erreur dans la spiritualité pratique, et de leur avoir signalé les multiples formes d'illusions dont leurs disciples pourraient être victimes.

Trois livres y font successivement découvrir les illusions d'abord dans les actions extérieures, puis dans les vertus, et enfin dans les opérations de l'esprit. Chaque livre renferme plusieurs traités. Les directeurs spirituels y remarqueront entre autres, les traités sur les illusions du zèle dans la sanctification des âmes, les illusions des ferveurs, celles de l'oraison et celles de l'amour.

Voici comment le P. Guilloré procède :

"La méthode que j'observe, dit-il, dans le traité de chaque illusion est : 1o de m'objecter à moi-même en peu de mots ce qui a coutume de se dire pour montrer qu'elle ne l'est pas ; 2o je découvre ensuite l'illusion, par les preuves les plus sensibles ; 3o et puis je suggère plusieurs moyens pour ne pas tomber dans cette illusion."

Le présent volume est la reproduction intégrale de l'édition de 1684, corrigée et augmentée avec soin par l'auteur lui-même.

Abbé J. Leclercq —*"Sainte Catherine de Sienne"*. In-16 7 fr. 50 ; franco, 7 fr. 50. P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Sainte Catherine de Sienne a été, depuis quelques années l'objet de nombreuses études. Des publications se succèdent sans lasser l'attention du public : la traduction de son *Dialogue* ; celle de sa *Vie* par son confesseur Raymond de Capoue s'épuisent rapidement et sont rééditées ; les biographies modernes, comme celle, parue en dernier lieu de Joergensen, atteignent de forts tirages. Personne cependant n'avait tenté jusqu'ici l'intéressant travail que nous livre aujourd'hui M. l'abbé Leclercq, une étude synthétique de la sainte, un portrait si l'on veut, où l'auteur tâche, grâce à des citations nombreuses bien ordonnées et commentées, de dégager des oeuvres et de la vie, le caractère de la grande mystique, son type de sainteté. Sans s'attacher à l'ordre biographique il passe successivement en revue les mobiles de sa politique, les principes de sa mystique, sa direction des âmes, sa vie intérieure. Nous voyons la Sainte tour à tour dans ses rapports avec les âmes pieuses et avec les pécheurs, avec les princes et avec les humbles religieux, l'auteur esquisse en passant quelques silhouettes touchantes de disciples, et il situe le tout dans le cadre de l'époque, avec une grande préoccupation d'exactitude historique. Ceux qui ont lu le *Dialogue* ou la *Vie* aimeront à en voir les pensées mises en relief dans ce nouveau travail qui est comme la conclusion philosophique des dernières publications sur sainte Catherine. Pour ceux qui ne connaissent encore la sainte de Sienne que par ouï-dire, ce volume

sera une agréable prise de contact qui leur donnera le goût de pénétrer plus avant dans son intimité.

Mgr Chapon. — *Conférences spirituelles* "aux Religieuses de la Visitation d'Orléans". In-12 de 428 p., 7 fr. 50 ; franco, 8 fr. Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris. — Granger Frères et Librairie Notre-Dame, Montréal.

On a ici les Conférences dominicales que Mgr Chapon adressait voici trente ans aux Visitandines d'Orléans dont il était l'aumônier. Ce sont les Religieuses elles-mêmes qui les ont écrites alors, à mesure qu'elles tombaient des lèvres de l'orateur ; et c'est leur rédaction que l'évêque d'aujourd'hui publie, simples "entretiens où ni vous ni moi dit-il, n'avions souci de la forme littéraire". Mais c'est là un souci dont Mgr Chapon n'a pas besoin de se préoccuper : il atteint de lui-même, et par le seul mouvement de sa pensée et de sa plume, à une forme excellente comme tout *vir bonus dicendi peritus*. Ces Conférences embrassent tout le cycle de l'année liturgique, dimanches et fêtes. Elles ont été méditées pour des religieuses, qui par état tendent à la perfection ; mais ce sont tous les fidèles que N.-S. appelle à la perfection, et les braves gens de nos paroisses entendront très bien le langage qui leur est parlé ici. Ce volume sera un de nos excellents Cours de Dominicales. — A la fin de l'ouvrage, une Retraite préparatoire à la Présentation, et un Triduum pour la même fête.

Mgr Touchet —"*Retraites spirituelles*" — Conférences prêchées aux Dames d'Orléans. In-12 de 400 pages. 12. ; franco, 12.75. Lethielleux, Paris, 10 rue Cassette.

Il ne faut chercher dans ces vingt conférences, ni sujets amusants, ni plaisanteries piquantes, tout y fut d'une gravité très voulue. Monseigneur l'évêque d'Orléans a d'ailleurs pris soin d'exposer dans une préface les règles, qui doivent d'après lui, présider à ce genre de prédication.

Nous pensons qu'une chrétienne de bonne volonté peut avec ce livre et, quoiqu'il vaille mieux toujours avoir l'excitation d'exercices en commun, fait seule sa retraite.

Des sommaires, placés en tête de chaque chapitre, avec texte de la Sainte Ecriture permettent de transformer ce volume en livre de méditation avec *préparation pour la veille au soir*, et *bouquet spirituel*.

L'Auteur est assez connu, comme orateur et écrivain, pour que nous ne parlions pas de ses qualités de vie et de la force oratoire qu'il donne à ces considérations. Dans ces retraites, il est tel qu'il est partout.

Mgr Médard Emard —"*Oeuvres pastorales*". — T. IV. (1914-1917) chez Pierre Téqui, Libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris, 1922.

S. G. Mgr Emard, le nouvel archevêque d'Ottawa, se dévoue aux fonctions de sa prélature avec une énergie que la multiplicité

des tâches antérieures ne laissait pas prévoir à ce degré. De cette activité première sur le siège de Valleyfield, le courrier nous apporte un autre témoignage avec le tome quatrième des "Oeuvres pastorales" de Sa Grandeur. Ce volume nous ramène à l'année de la grande guerre et, par certains sujets importants, plus actuels qui y sont traités, on peut dire qu'il l'emporte en intérêt sur ses devanciers. Notons en particulier : *La guerre européenne — Le Prêtre-soldat — L'agriculture*, toutes études d'un grand mérite à la fois littéraire et doctrinal. —M.-A. L.

R.P. Ad. Dugré, S.J.—*"Contre le blasphème, tous"*. Publication de l'Oeuvre des Tracts. *L'Action paroissiale*, 1300, rue Bordeaux, Montréal.

Non sunt multiplicanda entia sine necessitate, il ne faut pas multiplier les êtres sans nécessité, disent ensemble la logique et la métaphysique. A plus forte raison les blasphèmes. Mais, dit le P. Dugré, s'il y en a qui voient du blasphème partout, il y en a d'autres qui n'en voient nulle part. Et il entreprend surtout d'éclairer ces derniers. Il fustige avec une alerte vigueur, sous une forme drue qui convient au sujet, ce qu'on peut nommer en toute vérité un *vice national*, bien que le blasphémateur héroïque des chantiers forestiers d'autrefois, soit maintenant hors de circulation. Disons du moins que le spécimen se raréfie. Il reste assez de blasphémateurs d'habitude, recrutés "dans tous les corps de métier", pour justifier la campagne contre le blasphème et la publication de cet opuscule où sont développés des arguments de foi, de bonne éducation, de patriotisme de nature à convaincre les esprits et à toucher les coeurs.

Les approbations épiscopales de la fin, jointes au texte du Code criminel punissant le blasphème, viennent renforcer encore l'influence morale de ces pages dont on ne saurait trop recommander la lecture et la diffusion. — M.-A. L.

R.P. Ch. Willi, C.S.S.R. — *"Explication du petit Office de la Sainte Vierge Marie, selon le Bréviaire Romain"*, suivie du *"Petit Office de l'Immaculée-Conception."* In-18. Prix, broché, 3 fr. 50 ; franco, 4 fr. ; relié, 4 fr. 50 ; étranger, 4 fr. 80. Montréal, Librairies Granger Frères et Notre-Dame.

Depuis longtemps déjà, les communautés religieuses obligées de réciter cet office demandaient qu'on leur expliquât le sens et l'économie, nous pouvons dire que le présent ouvrage répond parfaitement à leurs désiderata. Ce livre se divise en 2 parties ; la première s'ouvre par quelques notions préalables sur l'histoire, l'excellence et la composition du petit office. Elle contient de plus les éclaircissements exégétiques indispensables pour tous ceux qui ne sont pas familiarisés avec les questions scripturaires, elle fait nettement ressortir l'économie de cette prière dans son cours diurne comme dans son cycle annuel.

La deuxième partie entre dans l'explication détaillée de tout l'office, grâce à une heureuse disposition typographique, le texte latin est toujours accompagné sur la même page de la traduction et de son commentaire, de sorte que, comme dit l'auteur, "il sera facile, durant la récitation, de retrouver, soit dans la traduction, soit dans le commentaire, le mot qui éclaire l'esprit et réchauffe le coeur."

R.P. F. Million — *"Paroles d'encouragement, extraites des lettres de saint François de Sales"*. 2e édit. In-32 de 234 pages. Prix franco 2 fr. 20. Librairie P. Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris-VIe. Montréal, Librairies Notre-Dame et Granger Frères.

Le Père Million nous met aujourd'hui sous les yeux une suite d'extraits du saint docteur sur les peines de la vie, la manière de les supporter et d'en tirer parti. On retrouve dans ces pages le doux apôtre des petites vertus : il a sa manière à lui de faire accepter la souffrance et l'épreuve. Ceux qui n'ont pas le loisir de fréquenter les "Oeuvres complètes" trouveront dans ce petit livre l'art d'accepter "tout bellement" les petites croix que la Providence nous envoie.

Abbé J.-M. Texier — *"A Jésus par Marie,* ou *la parfaite dévotion à la Sainte Vierge"*, enseigné par le Bienheureux *Grignion de Montfort*. In-32 de 400 pages, prix 3 fr. 50 ; franco, 4 fr. ; étranger, 4 fr. 25. Montréal, Librairies Granger Frères et Notre-Dame.

L'auteur est l'homme le plus compétent du monde en la matière traitée. L'abbé J.-M. Texier, dont la *Revue Mariale* a parlé si souvent et toujours avec éloge, est le Directeur du *Règne de Jésus par Marie*. On peut dire qu'il est par excellence le fils spirituel du B. Grignion de Montfort, l'héritier et l'apôtre de sa doctrine, l'esclave modèle de la Vierge Marie. Son livre comprend 31 méditations et peut servir de mois de Marie, de préférence aux personnes pieuses ou qui désirent le devenir à l'école du B. Grignion. Il y a là une méthode et comme un secret pour atteindre la plénitude de l'âge parfait, mériter le titre d'enfant de prédilection de la Vierge bien-aimée et faire d'immenses progrès dans l'imitation de ses vertus.

Abbé Charles Grimaud — *"Futures épouses"*. 1 vol. in-12, VI-328 pages. Paris, Téqui. 5 francs, franco, 5.50. Montréal, Librairies Granger Frères et Notre-Dame.

Dans une première partie, l'*Eveil moral*, l'auteur étudie les *caractéristiques du vouloir féminin*, l'*Education de la chasteté*, l'*Organisation de la piété*, la *formation intellectuelle*, les *vocations particulières*.

La seconde partie, la *Vie de jeune fille* traite des *Ecueils intimes* (coquetteries, jalousie, surexcitation imaginative) de la *vie dans le monde* (bals, danses, tennis, bains de mer, surmenages, sports féminins, sollicitations masculines), de la *vie d'intérieur* (ménage, couture, cuisine, etc.), de la *vie intérieure*, de la *vie sociale*.

La troisième partie *La Fiancée* est une préparation immédiate au mariage : *La notion féminine de l'amour* (illusion à dissiper, la noblesse des devoirs conjugaux, les conséquences du divorce pour la femme, etc.), L'*Initiation matrimoniale* (dangers de l'ignorance, fin primaire, fin secondaire du mariage, la continence dans le mariage, les troubles intimes de la nouvelle mariée, la direction post-matrimoniale), *Le choix du Parti* (les illusions de l'orgueil, les illusions de l'amour passionné, peut-on convertir son mari ?

Ce livre complément de *Futurs Epoux* auxquels il renvoie souvent, aura, sans aucun doute le même succès.

TABLE DES MATIERES

ANNEE 1922

JANVIER

A nos Abonnés.... ....*Fra Domenico* 3
Les Conséquences d'un Jugement — Tremblay-Despatie....
R.P. Augustin Leduc, O.P. 4
Notes sur un cours romain — Le Paraclet, Avocat de la cause chrétienne..... .... ..*R.P. Gonzalve Proulx, O.P.* 17
La Sainteté — I..... .....*R.P. Albert Richer, O.P.* 19
Dominicaines du Tiers-Ordre Régulier *R.P. J.-D. Brosseau, O.P.* 24

Dans *l'Eglise et dans l'Ordre* —Le Congrès de Lausanne — "Senex" et "Pierre l'Ermite" — Un toast au Pape — Le Père Vosté — Nouvelles diverses..... ..*A. J...* . *M.-A. L...* 35

Recensions — Mgr Emard: *Oeuvres pastorales, T.I.* (M.-A. L.) R.P. Jauvier : *La vertu de tempérance — Carême* 1921 (Franc) R.P. Alexis : *Histoire de Limoilou* (M.-A. L.) R. Morçay : *L'Eglise et l'Etat* — Almanach de la Langue française..... 46

FEVRIER

La Mort du Pape.... ....*Fra Domenico* 49
Consultations — Où faire ses Pâques ? — Pouvoirs du Rosaire
R.P. R.-M. Rouleau, O.P. 50
Transsubstantiation et Présence réelle ....
Abbé H. Jeanmotte, P.S.S. 53
La Sainteté — II.....*R.P. Albert Richer, O.P.* 65
Le Vote des Femmes..... ..*R.P. Ceslas Forest, O.P.* 70

Dans l'Eglise et dans l'Ordre — Messages du Pape — Mgr Brunet — Mgr Gauthier — Activités dominicaines .....
R.-M R.....Fr. D. 84

Recensions — L. Groulx : *Vers l'émancipation* (Arm. B.) V. Dupin : *Pourquoi je crois en Dieu* (G.P.) P.V. Charland : *Le culte de sainte Anne en Occident* (La Vie et les Arts liturgiques). 93

MARS

Dominus conservet eum..... ....*Fra Domenico* 97
Une enquête sur la Critique.....*R.P. Lamarche, O.P.* 98
S. Thomas d'Aquin — Modèle des étudiants.... .. ..
R.P. Albert Marion, O.P.. 113

Une mentalité est nécessaire .....*Abbé Arm. Beauregard* 123
Consultation — La Civiltà Cattolica et l'Ami du Clergé..*G.P...* 129

Dans l'Eglise et dans l'Ordre — A lire —L'Avent du P. Sertillanges — Message du Maître-Général..... 135

Recensions — *Commentaires du Code canonique* (R.-M. R.) Mgr Landrieux : *L'Histoire et les Histoires dans la Bible* (F.-A. B.) C. LeGrand : *L'Enseignement de la Somme de S. Thomas dans les Séminaires* (L.D.) Th. Pègues : *Initiation thomiste* (C.D.) D.G. Morin : *L'idéal monastique et la vie chrétienne des premiers jours* H.M. Delsart : *Traité de l'amour de Dieu, par S. Bernard..* 140

AVRIL

Trois Vérités..... ....*Fra Domenico* 145
La Chute d'une Ame — Aux jeunes gens *R.P. Bissonnette, O.P.* 146
Civilisation ....*Abbé J. Laferrière* 165
Consultation — Benoît XV et les langues nationales.....
R.P. Aug. Leduc, O.P. 178

Dans l'Eglise et dans l'Ordre —L'état du catholicisme — La Fête de S. Thomas — Nouvelles diverses A.-L... Fr. D... 180

Recensions — R.P. Allo : *S. Jean — L'Apocalypse* (E.-A. L.) R.P. Vosté : *Epître aux Ephésiens* (G. P.) L.C. Fillion : *L'étude de la Bible* (V. M.) R.P. Pègues : *Initiation thomiste* (P.-M. G.) Frères Maristes : *Atlas-Géographie* (D.B.) E. Cloutier : *Syndicats patronaux* (M.-A. L.) R.P. Mandonnet : *S. Dominique* (Th. C.) 187

MAI

L'Inspiration religieuse chez nos poètes contemporains.....
Abbé J.-M. Melançon 193
La Divine Comédie.....*R.P. A.-M. Mignault, O.P.* 206
Consultation ....*Abbé Edmour Hébert* 210
L'Egoïsme et la Vocation chrétienne *R.P. J.-D. Brosseau, O.P.* 212
Des Oubliés..... ....*Abbé J.-G. Gélinas* 218

Dans l'Eglise et dans l'Ordre — Pie XI, Protecteur de l'Ordre —Les PP. de Groot et Van den Acker — Mgr Paquet et le vote des femmes — Nouvelles..... 229

Recensions — Mgr Laveille : *Marcellin Champagnat* : H.M. Delsart : *Madame de Montmorency-Laval* : R.P. Archambault : *Congrès eucharistiques* : Jules Tremblay : *Trouées dans les Norales* (A.B.) J.D. Michaud : *Vallée de la Matapédia* (C.D.) 237

JUIN

A la source familiale..... .....*Abbé Arm. Beauregard* 241
La Grande Artiste..... *R.P. Paul-V. Charland, O.P.* 249
Le Jeune Eucharistique..... ..... *Abbé J.-Z. Dufort* 258
Consultation : Molière.... ....*R.P. Lamarche, O.P.* 268
Le Carême du Père Janvier.....*Raymond de Nys* 272

Dans l'Eglise et dans l'Ordre — Le *Rosarium* —Mme de Blic et l'abbé Chocarne — Nos Missions — Un vote immoral —Retraites fermées d'écoliers — Nouvelles diverses (par *Fra Domenico*..... 275

Recensions — L. Conan : *La vaine foi* (M.-C. F.) A Saint-Pierre : *L'Oratoire Saint-Joseph* (M.-C. F.) L. Rouzic : *Le choix d'une fiancée* (C.D.) E. Hébert : *Le salaire* : A. Dugré : *La Compagnie de Jésus* ; L'Oiseau bleu : Autres Publications 279

JUILLET-AOUT

Guerre à l'A peu près ....*Fra Domenico* 289
La Religion dans l'Ecole .....*R.P. A.-E. Dion, O.P.* 291
Retour sur Maria Chapdelaine..... *R.P. Lamarche, O.P.* 298
Sursalaire familial ....*Max Turmann* 306
La Grande Artiste..... ....*R.P. Paul-V. Charland, O.P.* 313

Dans l'Eglise et dans l'Ordre — Le Père Béchaux — Une page de G. Goyau sur le Rosaire — Un discours de conventum —S.G. Mgr Emard — Le livre du P. Mignault — Nouvelles diverses..... 326

Recensions — A. Guindon : *Aux temps héroïques* (J.-M. M.) Magali Michelet : *Contre le flot* (A.B.) Jean Bruchési : *Coups d'ailes* (A.B.) Marius : *Coquillages* (C.D.) E. Dubois : *Autour du métier* (Arm. B.) J.E. Laborde : *L'Esprit de S. François Xavier* (A. D.) 332

SEPTEMBRE

Théâtre d'automne ....*Fra Domenico* 337
L'Esprit paroissial ....*Abbé Arm. Beauregard* 339
La Semaine sociale..... ....*R.P. Bissonnette, O.P.* 353
La Plaie des Grèves..... .... *Abbé Antonio Huot* 368

Dans l'Eglise et dans l'Ordre — Une objection contre nos humanités — Il y a scouts et scouts — L'abbé Sabourin contre le Spiritisme — Nouvelles diverses (par *Fra Domenico*)..... 372

Recensions — Catalogue — Joyberte Soulanges : *Comment ils ont grandi* (M.-C. F.) C.-J. Magnan : *Eclairons la route* (G.P.) Laure Conan : *Silhouettes canadiennes* (M.-C. F.) Catalogue de livres, revues bulletins publiés en français par les Pères Dominicains. 378

OCTOBRE

Notre-Dame de Grâce..... ....*Fra Domenico* 385
Le Repos Dominical.... .....*R.P. Louis Trudeau, O.P.* 386
La Conversion d'Israel ....*R.P. J.-D. Brosseau, O.P.* 393
J. de Maistre et la Papauté.... ....*R.P. Gabriel Perras, O.P.* 402

Dans l'Eglise et dans l'Ordre — A l'Etranger — La Sociologie au Séminaire — Semaine Sociale — Fête de S. Dominique

—A Notre-Dame de-Grâce — Nouvelles diverses (par R.M. et M.-A. L..... 410

Recensions — R.P. Lagrange : *Saint Luc* (L. de G.) R. P. Condamin : *Le Livre de Jérémie* (T.C.) *Le problème industriel au Canada* (M.-A. L.) G. Tremblay : *Monographie de Tadoussac* (A. M. R.) V. Manny : *La vraie vie* (Mgr G.) R.P. Gerest : *Mystères du Rosaire* — Publications diverses — Catalogue dominicain 420

NOVEMBRE

Un double centenaire..... .. ..*Fra Domenico* 433
La Source Nationale ....*Abbé Arm. Beaucgard* 454
Nos défunts..... .. ..*R.P. P.-M. Gaudrault, O.P.* 444
Deux Cités Ouvrières ....*Abbé Antonio Huot* 449
Antimoderne ....*R.P. Lamarche, O.P.* 454

Dans l'Eglise et dans l'Ordre — Un document à conserver (M.-C. F.) Notre-Dame du Témiscaming (G. Simard, O.M.I.) Lettre du Saint-Père sur les Etudes cléricales — Messages aux PP. Hugon et Janvier — "Allez à Jérusalem" — Nouvelles de l'Etranger et de la Province (*Fra Domenico*)..... 457

Recensions — Alonie de Lestres : *L'appel de la race* (P.S.D.) L. Groulx : *La France d'outre-mer* (M.-A. L.) Mgr Hedley : *Lex Levitarum* (G.S.) E. Georges : *La question ouvrière*—G. Joannès : *O femmes ! ce que vous pourriez être* — H. Tapie : *Feuilles de route d'un missionnaire* — Catalogue dominicain. 471

DECEMBRE

L'Evêque de Mont-Laurier..... ....*Fra Domenico* 481
L'Etat et l'assistance des indigents *R.P. Gonzalve Proulx, O.P.* 482
Loi d'hier et loi de demain.. .. ..*Henri Esticnne* 492
Les Dominicaines de Béthanie.. ..*R.P. Albert M. Richer, O.P.* 497
Soyez des Entraîneurs .....*R.P. Augustin Séguin, O.P.* 504

Dans l'Eglise et dans l'Ordre — Semaine catholique d'Alsace L'Art gratuit — Nouvelles de l'Etranger — Une lettre de Jacques Maritain — Le personnel enseignant d'Ottawa — Nouvelles diverses (par *Fra Domenico*). 510

Recensions — Calendrier du Bon-Pasteur — Abbé Paul Buysse : *Vers la croyance* (M.-A. L.)—R.P. Guilloré : *Les secrets de la vie spirituelle*—Mgr Chapon : *Conférences spirituelles*—J. Leclercq : *Ste Catherine de Sienne* — Mgr Touchet : *Retraite aux dames du monde* — C. Grimaud : *Futures Epouses* — Mgr Emard : Oeuvres pastorales T. IV — Table des matières, année 1922. 517

Superiorum permissu *De licentia Ordinarii*

UNIQUE au MONDE

Extraction des nerfs dentaires absolument sans douleur en 5 ou 10 minutes, suivie immédiatement de l'obturation et de la prothèse complète en une seule séance.

Ce traitement, inventé et pratiqué avec succès par le Dr J. N. Paul Fournier depuis huit ans, est unique au monde et fait l'étonnement de tous les professionnels en art dentaire.

Pour plus amples informations, s'adresser au

BUREAUX DU DR J. N. PAUL FOURNIER

182 Rue Girouard,

Téléphone 40 St-Hyacinthe, Qué.

TEL. BELL : Magasin 27. — Résidence 83.

HUBERT & DUPONT

Successeurs de Joseph Lebrun

MARCHANDS DE

Grains et Farines, de toutes sortes,

Son, Gru, Moulée, Graines de Semence.

Coin des Rues St-Antoine et Mondor

Telephone Bell 310 Carrosse / Carriage **No 2**

JOSEPH BERTRAND

COCHER - CARTER

Entrepreneur de Pompes funèbres

No. 30 rue Laframboise

ST-HYACINTHE, QUE.

No. 30 Laframboise St.

Ecurie de Louage, Carrosses simples et doubles, pour Mariages, Baptêmes, etc
Automobile. EXPRESS,

LE BAZAR

U. FOURNIER

OBJETS DE PIETE, ARTICLE DE FANTAISIE,
EFFETS DE LIBRAIRIE, - BIJOUTERIES

109 111 Rue Cascades, ST-HYACINTHE, Que.

La Banque Nationale

FONDEE EN 1860

La plus vieille Banque Canadienne-française

Bureau-Chef : QUEBEC, P. Q.

Nos 347 Bureaux offrent au public de grands avantages pour le recouvrement rapide des effets de commerce.

CORRESPONDANTS DANS LE MONDE ENTIER

BUREAU DE DIRECTION

PRÉSIDENT :

L'HON. GEO. E. AMYOT, Conseiller Légis., Prés. de Dominion Corset Co.

VICE-PRÉSIDENT :

J. H. FORTIER, Vice-Prés. et Gérant-Gén. de P. T. Légaré, Ltée.

DIRECTEURS :

A. N. DROLET, de G. G. Bussières & Cie., Québec.
NAP. DROUIN, Président de la Rock City Tobacco.
A. B. DUPUIS, Marchand de Gros, Québec.
ERNEST R. DECARY, Notaire, Directeur du Detroit United Rys.
NAZ. FORTIER, Manufacturier de cuir, Québec.
SIR GEO. GARNEAU, Présidnt de Garneau, Ltée, Québec.
HON. J. NICOL, C. R., Trésorier Provincial,
C. E. TASCHEREAU, Notaire, Prés. Eastern Canada Steel & Iron Wks.
HENRI DESRIVIERES, Gérant-Général.

LAFRANCE & SYLVESTRE,

Négociants et Importateurs

Sucreries, - Tabacs, - Papeteries

[EN GROS]

TEL BELL 271 — 120 ST-ANTOINE,

PHARMACIE ST-HYACINTHE

PLACE DU MARCHE, EN FACE DE L'HOTEL-DE-VILLE

165 RUE CASCADES

Drogues et médecines de première qualité.—*SPECIALITE*: LES PRESCRIPTIONS—Articles de toilette.—Bonbons, Parfums, etc.—Seul endroit où l'on peut se procurer les fameux remèdes "REXALL". — *Nos articles de caoutchouc sont reconnus supérieurs.*—AGENCES: Articles de photographie, le Kodak EASTMAN

J. H. E. BRODEUR, - PROPRIETAIRE

MEDAILLES ET INSIGNES

DE TOUTES SORTES ET POUR TOUTES OCCASIONS

La Maison la plus importante au Canada
pour ce genre d'ouvrage . . . . . .
Catalogues gratis sur demande

CARON FRERES, EDIFICE CARON 233-239 RUE BLEURY Montréal

SERVICE SPECIAL AUX COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Notre voyageur qui visite spécialement les communautés religieuses se fera un plaisir de se rendre chez vous sur demande

NOTRE VIN DE MESSE " PUREZA "

Approuvé par Mgr. L'archevêque de Montréal

DEFIENT LA CONCURENCE. Un échantillon vous convaincra

LAPORTE, MARTIN LIMITEE, Epiciers en Gros

584 Rue SAINT-PAUL OUEST, MONTREAL

DESMARAIS & ROBITAILLE,

LIMITEE

IMPORTATEURS ET FABRICANTS D'ORNEMENTS D'EGLISE

Statues, et articles religieux, vins de Messe, Huile 8 jours "Nice", Cierges, etc.

31 et 33 Notre-Dame Ouest, MONTREAL

Tel. Bell 6707-6708 Appel du soir : Westmount 5292

I. L. LAFLEUR, Limitée

IMPORTATEUR DE

Ferronneries, Métaux, Ciments, Chaux, Sable, Huiles, Vitres, Bois, Charbon, Glace, etc.

Seul représentant pour la Province de Québec

Engins à Gasoline " Ferro ", Bateaux en acier " Mullin "

362-366 Notre-Dame Ouest - - - 43-47 Dupré.

BLOC BALMORAL

HARNAIS, SELLES, COUVERTES A CHEVAUX, VALISES, MALLES, SACS DE VOYAGE. - - - -

LAMONTAGNE LIMITEE
RUE NOTRE-DAME OUEST

THÉS CAFÉS CACAO

NOS EPICES
Nos Gelées et nos Essences
Sont Hygiéniques et pleines de saveur

J. A. SIMARD & CIE.

5-7 rue St-Paul Est, Montréal
MONTREAL ET NEW-YORK
TEL. MAIN 103

L. Chaput, Fils & Cie, Limitée

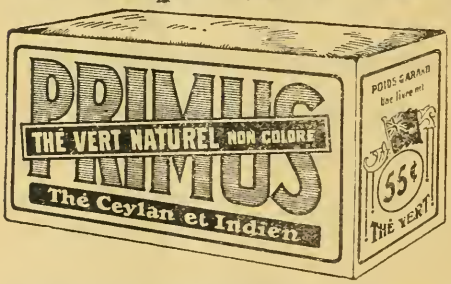

IMPORTATEURS DE THES CAFES, EPICES, ETC.

Nous faisons aussi une spécialité des

Huiles d'Olives

Françaises et Italiennes. garanties strictement pures.

Demandez nos prix. Ils vous intéresseront.

FOURNISSEUR DES PRINCIPALES INSTITUTIONS RELIGIEUSES

Téléphone { LaSalle 743 / 1392

J.-G. ADELARD FILION

PHARMACIEN
ET IMPORTATEUR EN GROS DE PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES
COIN DES RUES FULLUM ET ONTARIO

TEL MAIN 7767

Librairie Notre-Dame

MESDEMOISELLES MIGNAULT, props.)

Papeterie, Impressions

28, Rue Notre-Dame Ouest,

La Banque Provinciale

DU CANADA

Incorporée par acte du Parlement en juillet 1900.

Capital autorisé - $ 5,000,000.00
Capital payé et surplus $ 4,500,000.00

Siège Central : 7 et 9, Place d'Armes,

MONTREAL, CAN.

Conseil d'Administration :

PRÉS : L'Hon. Sir H. LAPORTE C. P — M. G.-M. BOSWORTH
Ex maire de Montréal — M. EMILIEN DAOUST
VICE-PRÉS : M. W.-F. CARSLEY — M. S.-J.-B ROLLAND
VICE-PRÉS : TANCRÈDE BIENVENU — L'Hon. NÉMÈSE GARNEAU, C, L

BUREAU DES COMMISSAIRES CENCEURS

PRÉSIDENT ; L'Hon Sir ALEXANDRE LACOSTE, Ex-juge en chef.
VICE-PRÉSIDENT : Hon. N. PÉRODEAU, N. P.
M. J.-AUG. RICHARD, Administrateur de l'Université de Montréal.

300 bureaux dans les provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et Ile du Prince-Edouard.

Fondée en 1845

P. P. MARTIN & CIE, LIMITEE

IMPORTATEURS de NOUVEAUTÉS EN GROS

50, Ouest Rue St-Paul, MONTRÉAL, P. Q.

SPECIALITES :

Marchandises françaises, Mérinos, Serges, Toiles, Rubans et Dentelles, Etc.

ATTENTION SPECIALE AUX COMMUNAUTES RELIGIEUSES

ASGRAIN & HARBONNEAU Limitée

Pharmaciens en Gros

Fabricants Chimistes —Instruments de Chirurgie, Instruments pour Dentistes.

28-30 rue St-Paul Est, .·. .·. MONTREAL

.....DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE.....

TELEPHONE R. 1350

JOSEPH COTE & FILS

AGENTS D'ASSURANCE

Contre le feu, la vie, accidents, grandes vitres, automobiles, etc.

120 rue Clarence - - - Ottawa

SERRE Limitée

Distributeurs de vins de messe au clergé seulement.....

Importateurs d'ornements d'églises, articles de classes et de bureaux....

121 rue Rideau, :: OTTAWA, Canada.

MOYNEUR LIMITEE

MARCHANDS A COMMISSION

Beurre, - Fromage, - Oeufs, - Lard, Produits, - Etc. - Etc.

12 ET 14 Rue YORK, OTTAWA, Ont.

Phone : Rideau 2301 - 2307

QUEBEC, QUE., CANADA

J. E. LIVERNOIS, LTEE
IMPORTATEUR EN GROS
PRODUITS CHIMIQUES REMEDES BREVETES,
PARFUMS, ETC, ETC.
Rue St-Jean, - - - - *QUÉBEC, Canada*

DES LIVRES RECOMMANDES

"La mission de la Jeunesse Contemporaine" par le R. P. Vuillermet, O. P. (Franco à la Revue 30 cts.)

Partout on peut se procurer "Les Bontés de Marie" du R. P. Hyacinthe Couture, O. P.

N. B. Lire dans "Le Rosaire pour Tous" d'avril 1922 l'article sur la CONGREGATION de la Sainte-Vierge.

En s'adressant au R. P. C. Doyon on peut pour la bibliothèque de tempérance avoir au prix indiqué, les ouvrages suivants:

"SAINT-HYACINTHE ET LA TEMPERANCE",
Vol. de XVI — 238 pp., grand format, papier Antique, relié pleine toile: franco $1.00

"PREMIER CONGRES" de tempérance de Québec.
Vol, de 800 pages prix spéciaux pour les quelques exemplaires en mains $1.00

"LA LUTTE ANTIALCOOLIQUE", par le R. P. C. Doyon, O. P., Vol. de 238 pages, relié .... .25

"AU REGIME DE L'EAU" histoirettes illustrées franco .... .30

LA CROISADE .... .25

Plomberie - Chauffage

Installations durables et économiques d'après les méthodes les plus sanitaires et les plus modernes.

J. ALPH. LANGELIER

Ottawa - Ont.

310 - 312 - 314 rue Wellington
Téléphones : Queen 581 et 582

Travail garanti - Prix modérés

SPÉCIALITÉS : Systèmes de Chauffage pour églises, couvents, monastères et édifices publics.

DEMANDEZ NOS PRIX

O'Reilly & Bélanger, LTÉE

MARCHANDS DE CHARBON

GROS et DETAIL — Toutes sortes.

OTTAWA

Bureau, 38, rue Sparks — Téléphone : Queen 860-861

S. J. MAJOR, LIMITEE

EPICIERS EN GROS

126 à 136 Rue York

OTTAWA, Ont.

SPÉCIALITÉ : — **Huile de Sanctuaire, Cierges, Chandelles, etc.**

CHAPELLERIE SPECIALE

POUR LE CLERGÉ

CHAPEAUX ROMAINS de Peluche, de Soie, de Feutre, de Cachemire et de Paille Palmier.

Les commandes par la poste sont exécutées le jour même qu'elles sont reçues.

SATISFACTION GARANTIE.

CHAS. DESJARDINS & CIE, LTEE

130, RUE ST-DENIS, MONTREAL, CANADA.

La Ligne Française

La route la plus directe et la plus rapide pour L'EUROPE c'est NEW-YORK-LE HAVRE-PARIS, ou, allant à LOURDES c'est NEW-YORK-BORDEAUX-LOURDES.

Les paquebots sont rapides, et parmi les plus spacieux et les plus luxueux "PARIS" (36,000 tonnes) et "FRANCE" (27,000 tonnes) sont de vrais palais flottants. Le "Paris" à un salon-chapelle de toute beauté. Sur tous les paquebots de la "Compagnie Générale Transatlantique" MM. les membres du clergé trouveront à bord, *tout* ce qu'il faut pour dire la messe. Service fréquent. Retenez vos places à l'agence locale, ou à

L'AGENCE GENERALE CANADIENNE:
Genin, Trudeau et Cie Limitée,
24 OUEST NOTRE-DAME
TEL. BELL MAIN 2605 MONTREAL

Téléphone, No 37.

La Compagnie d'Imprimerie et Comptabilites de St-Hyacinthe

— A responsabilité limitée —

(Successeurs de l'Imp. du Courrier de Saint-Hyacinthe et de la Dominion Loose Leaf Ltd.)

Impressions de toutes sortes, Reliure, Réglage, Livres blancs
Spécialité : Comptabilités à Feuillets Mobiles.

ESTIMES FOURNIS SUR DEMANDE

Bureau et Atelier, 70 rue Ste-Anne - - ST-HYACINTHE